No de dossier du greffe : 88989/95

COUR DE L'ONTARIO
(Division générale)

E N T R E :

CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS
CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS ONTARIO

Demanderesses

- et -

THE STUDENTS' FEDERATION OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA
LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, INC.

Défenderesse

AFFIDAVIT

JE, JEAN-MICHEL PICARD, de la ville d'Ottawa, dans la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, DÉCLARE SOUS SERMENT CE QUI SUIT :

1. Je suis le Vice-président, affaires externes, de la défenderesse la Fédération des étudiantes et étudiants de l'Université d'Ottawa, Inc. («FÉÉUO») et à ce titre ai connaissance des informations consignées dans cet affidavit.

2. La défenderesse FÉÉUO est une société à but non lucratif incorporée en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, dont le siège social est situé dans la ville d'Ottawa, dans la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

3. La demanderesse la Canadian Federation of Students («CFS») est une société incorporée en vertu de la *Loi sur les corporations (Canada)*, ayant son siège social dans la ville d'Ottawa, dans la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. La demanderesse la Canadian Federation of Students Ontario («CFS Ontario») est une société incorporée en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, ayant son siège social dans la ville de Toronto. La pièce identifiée comme «1» et jointe à mon affidavit est une copie exacte des règlements de la demanderesse CFS. La pièce identifiée comme «2» et jointe à mon affidavit est une copie exacte des règlements de la demanderesse CFS Ontario.

4. La CFS Ontario est la section provinciale de la CFS. En vertu de l'article VII 5) des règlements de la demanderesse CFS, toute association locale membre est automatique membre de la section provinciale, CFS Ontario. La défenderesse FÉÉUO, en tant qu'association membre, est ainsi membre de la CFS et de la CFS Ontario.

5. Les associations membres de la CFS et la CFS Ontario sont des associations étudiantes locales d'un établissement post secondaire, comme la défenderesse FÉÉUO. L'adhésion d'une association membre se fait par référendum auprès des étudiants individuels de l'association locale. Aucun taux de participation minimale à un tel référendum n'est nécessaire pour devenir membre des demanderesses CFS et CFS Ontario. Toutefois, en vertu de l'article I 2a. iv) d) des règlements de la demanderesse CFS, un référendum de retrait n'est valide que si 5% des étudiants de l'association locale votent lors du référendum.

6. Au mois d'août 1994, la défenderesse FÉÉUO a décidé de tenir un référendum afin que la population étudiante de l'Université d'Ottawa puisse décider si elle désirait mettre fin à son adhésion aux demanderesses CFS et CFS Ontario.

7. Le 15 janvier 1995, le conseil d'administration de la défenderesse FÉÉUO adoptait les règlements électoraux et référendaires devant gouverner le cours des élections et référendums prévus pour les 15, 16, et 17 février 1995. Ces règlements prévoyaient que seule la population étudiante de l'Université d'Ottawa pouvait participer à la campagne électorale et référendaire. L'effet du règlement était ainsi d'exclure la participation des demanderesses CFS et CFS Ontario. La pièce identifiée comme «3» et jointe à mon affidavit est une copie exacte des règlements électoraux et référendaires pour les élections et référendums des 15, 16 et 17 février 1995 de la défenderesse FÉÉUO.

8. Le 2 février 1995, les demanderesses CFS et CFS Ontario ont déposé une motion pour une injonction interdisant à la défenderesse FÉÉUO de tenir ledit référendum jusqu'à ce que les demanderesses aient l'occasion de participer à la campagne référendaire portant sur l'adhésion de la FÉÉUO aux demanderesses.

9. Le 10 février 1995, l'Honorable Juge Chilcott, de la Cour de l'Ontario (Division générale) émettait une ordonnance interdisant à la défenderesse de tenir le référendum portant sur son adhésion aux demanderesses et ordonnant la tenue d'un autre référendum sans restriction au nombre de participants. Le référendum ordonné par l'Honorable Juge Chilcott doit avoir lieu au cours de la journée du 20 mars 1995, en une seule journée. La pièce identifiée comme «4» et jointe à mon affidavit est une copie exacte de l'ordonnance rendue le 10 février 1995 par l'Honorable Juge Chilcott dans cette affaire et portant le n° 226-91).

10. Depuis l'émission de l'ordonnance et en préparation pour le référendum prévu par l'ordonnance, j'ai constaté que le règlement I 2a.iv) d) de la défenderesse CFS exigeait un taux de participation de 5% de la population étudiante de l'Université d'Ottawa qui est membre de la défenderesse FÉÉUO, à défaut de quoi le référendum n'est pas considéré valide, peu importe la façon dont s'est exprimée la population étudiante.

11. Ma connaissance des élections et référendums tenus sur le campus de l'Université d'Ottawa, ainsi que la lecture que j'ai faite des archives de la défenderesse FÉÉUO portant sur le taux de participation aux élections et référendums m'ont convaincu qu'il sera impossible de recueillir le minimum de 5% exigé par les règlements de la défenderesse si le scrutin n'a lieu que sur une seule journée, tel que le prévoit actuellement l'ordonnance rendue le 10 février 1995. Les pièces identifiées comme «5,6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, et 17» et jointes à mon affidavit sont des coupures des journaux étudiants de

l'Université d'Ottawa *La Rotonde* ou *The Fulcrum* où sont rapportés le nombre de votants pour les treize dernières années, 1981 à 1994 (à l'exception de l'année 1987). La pièce identifiée comme «18» et jointe à mon affidavit est une lettre signée par Lucie Durand, du bureau de la Recherche institutionnelle de l'Université d'Ottawa, indiquant le nombre d'inscriptions étudiantes officielles pour ces mêmes années. Ces nombres d'étudiants représentent le nombre de ceux éligibles au vote dans une élection ou un référendum de la défenderesse FÉÉUO. Ayant lu et revu ces documents, je crois sincèrement que leur contenu est digne de foi.

12. Les informations rapportées dans le journal *La Rotonde* au sujet du nombre de votants lors des élections et référendums de la défenderesse FÉÉUO est la meilleure source disponible dont j'ai connaissance pour cette information. D'après ces chiffres, ainsi que les chiffres paraissant dans la lettre de Lucie Durand (Pièce «18»), le pourcentage quotidien de vote lors des élections générales de la défenderesse FÉÉUO a été comme suit depuis 1980 :

Années	**N° votes**	**Postes contestés**	**Questions référendaires**	**Personnes éligibles**	**Taux moyen quotidien**
1981 :	2 438	4	2	18 864	4.3%
1982 :	2 590	5	0	20 041	4.3%
1983 :	3 440	5	0	20 738	5.5%
1984 :	3 045	5	0	20 672	4.9%
1985 :	3 485	5	1	21 203	5.5%
1986 :	3 449	5	1	21 014	5.5%
1988 :	1 912	1	0	22 954	2.8%
1989 :	2 371	5	1	20 430	3.9%

1990 :	3 821	4	2	20 786	6.1%
1991 :	2 925	2	1	21 431	4.6%
1992 :	2 351	4	0	21 764	3.6%
1993 :	n/d	n/d	n/d	21 500	1.9%
1994 :	3 517	3	4	20 709	5.7%

Ce fait a été découvert après l'émission de l'ordonnance rendue par l'Honorable Juge Chilcott le 10 février 1995 dans cette affaire.

13. Une fois par année, la défenderesse FÉÉUO tient des élections générales, lesquelles ont lieu en février ou en mars. Le but de ces élections est d'élire les dirigeants de la FÉÉUO pour l'année suivante. Il arrive, comme c'est arrivé cette année, qu'un ou plusieurs référendums soient tenus en même temps sur des questions d'intérêt pour la population étudiante. Les référendums sont toujours tenus en même temps que les élections générales, afin de favoriser une meilleure participation au vote et de ne pas engager les dépenses supplémentaires qu'implique la tenue d'un scrutin. À ma connaissance, jamais un référendum n'a eu lieu séparément des élections générales.

14. Contrairement à une élection fédérale, provinciale ou municipale, le scrutin pour une élection générale à la FÉÉUO a toujours lieu sur trois jours afin de favoriser une plus grande participation des étudiants au vote. Au cours des treize années de 1981 à 1994, la moyenne du taux moyen quotidien de vote est de 4.5%.

15. Suite à ma lecture des pièces «5 à 18», je crois sincèrement que le taux de participation à un scrutin augmente en fonction du nombre de postes qui sont brigués lors des élections générales. Ma connaissance de la politique étudiante à l'Université d'Ottawa me permet de comprendre les causes du lien entre le nombre de postes brigués ou de référendums tenus et le taux de participation.

16. Lors d'une élection générale, cinq postes (quatre depuis 1993) sont ouverts aux candidatures. Plus il y a de candidatures et de compétition pour ces postes, plus il y a de personnes qui font campagne et sensibilisent la population étudiante à la nécessité d'aller voter. Lorsque plusieurs postes sont élus par acclamation et que moins de postes sont en compétition, le taux de participation baisse inévitablement parce que l'intérêt des étudiants à l'élection est diminué. Par exemple, en 1988, alors qu'un seul poste était en compétition, le taux de participation moyen sur trois jours n'a été que de 2.8% (pièces 11 et 18). Dans tous les cas où le taux de vote a dépassé 5%, il y avait un minimum de 5 postes en lice ou questions référendaires. En 1993, le taux de participation quotidien a été de 1.9%.

17. En temps normal, lors d'une élection générale à la FÉÉUO, les candidats forment des comités d'amis et de supporters qui les aident à faire campagne. Ceci multiplie le nombre de personnes impliquées dans le scrutin et favorise une plus grande participation étudiante au vote.

18. Je crois sincèrement que si le vote pour le référendum portant sur le retrait de la défenderesse FÉÉUO des demanderesses CFS et CFS Ontario n'a lieu que sur un jour, il sera impossible d'atteindre un taux de participation de 5% et le référendum aura été tenu pour rien. À moins que le nombre de jours de scrutin augmente à trois ou que le règlement I 2a. iv) d) de la défenderesse CFS ne soit suspendu, les participants au dit référendum auront inutilement dépensé beaucoup d'effort et d'argent. Peu importe le résultat, le référendum sera invalide à cause de l'insuffisance du taux de participation.

19. Je jure cet affidavit à l'appui de la motion de la défenderesse pour un amendement à l'ordonnance émise le 10 février 1995 par l'Honorable Juge Chilcott dans cette affaire et pour aucun autre objet.

Déclaré sous serment devant moi)
dans la ville d'Ottawa dans la Municipalité)
régionale d'Ottawa-Carleton le)
28 février 1995.)
)
)
)
)
)
)

Jean-Michel Picard

Un commissaire, etc.

CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS
CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS – ONTARIO

(DEMANDERESSES)

et

THE STUDENTS' FEDERATION OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA
LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, INC.

(DÉFENDERESSE)

N^{O} de dossier : 88989/95

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

Procédure intentée à Ottawa

AFFIDAVIT

JOHNSTON & BUCHAN
Avocats
275, rue Slater
Suite 1700
Ottawa (Ontario)
K1P 5H9

CHRISTIAN N. HYDE

Procureur de la défenderesse,

THE STUDENTS' FEDERATION OF
THE UNIVERSITY OF OTTAWA –
LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTES
ET ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ
D'OTTAWA, INC.

(613) 236-3882

/23/95 14:07 From: Pierre Chiasson, Dir.

CECI EST LA PIÈCE 3 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

Règlements électoraux et référendaires

Élections et référendums FÉÉUO 1995

Entériné par le Conseil d'administration,

dimanche 15 janvier1995

Table des matières:

Préambule: **3**

1 - Dates importantes: **4**

2 - Dépenses électorales: **4**

3 - Représentantes officielles: **6**

4 - Médias: **7**

5 - Bureau de la FÉÉUO et corps fédérés: **8**

6 - Communications avec le Bureau d'élection: **8**

7 - Règlements publicitaires: **9**

8 - Campagnes dans les résidences: **10**

9 - Débats: **11**

a) Structure: *11*

b) Règles: *11*

10 - Règlements pour les discours dans les salles de cours: **12**

11 - Règlements à suivre le jour du scrutin: **12**

12 - Le bulletin de vote: **13**

13 - Dépouillement du scrutin: **13**

14 - Règlements généraux et autres dispositions: **13**

15 - Institution des comités référendaires: **14**

16 - Mise en vigueur des règlements: **15**

17 - Articles constitutionnels pertinents: **16**

4.6.2 Mise en candidature *16*

4.6.3 Équipe *17*

4.8 Contestation d'une élection *17*

4.8.3 Recomptage *17*

4.9 L'Exécutif sortant durant l'élection des sucesseures *18*

4.12 Référendum *18*

Préambule:

a) Pour conscientiser la population étudiante à la condition féminine et pour ne pas passer sous silence la contribution des femmes à l'évolution de la société en général, les Règlements électoraux et référendaires sont rédigés au féminin seulement.

b) Le féminin englobe le masculin.

c) Sont membres de la Fédération des étudiantes et étudiants de l'Université d'Ottawa (FÉÉUO): les étudiantes du premier cycle à temps plein ou à temps partiel qui ont payé leur cotisation au moment de leur inscription à l'Université d'Ottawa.

d) Pour les fins de ce document un membre de la FÉÉUO sera ci-après appelée membre de la Fédération.

e) Les Règlements électoraux et référendaires doivent se conformer à la Constitution de la FÉÉUO.

1 - Dates importantes:

a) Le dépôt des formulaires de mise en candidature doit se faire, au plus tard, le 13 janvier 1995 au UCU 07 avant 17h00.

b) La campagne électorale et référendaire débutera à 20h00 le dimanche 29 janvier 1995 et terminera le 15 février 1995 à 18h00.

c) Le scrutin prendra place les 13, 14 et 15 février 1995.

d) Les évaluations de bilinguisme auront lieu entre le 14 janvier 1995 et le 17 janvier 1995.

e) Une liste de candidates officielles sera disponible dès le 18 janvier 1995.

f) Les noms des représentantes doivent être soumis au bureau d'élection avant 17h00 le vendredi 27 janvier 1995.

g) Les plate-formes électorales doivent parvenir au bureau d'élection avant le vendredi 27 janvier 1995.

h) Les formulaires d'institution de comités référendaires doivent être soumis avec une plate-forme avant le vendredi 27 janvier 1995 à 17h00.

g) Toute candidate qui se retire après le vendredi 27 janvier, 1995 devra assumer les coûts de la réimpression des bulletins de vote.

h) Le nombre, les lieux et les heures des débats restent à être confirmé.

2 - Dépenses électorales:

a) Aucun matériel ne sera autorisé s'il n'est pas accompagné d'un reçu.

b) Le matériel autorisé devra être identifié par une estampe fournie sur les lieux du Bureau d'élection par la présidente d'élection avant leur distribution.

c) Les valeurs de biens et/ou services fournis à un coût moindre que la valeur marchande courante seront déclarés pour les fins du calcul de limites de dépenses en biens et/ou services au coût de détail le plus bas

couramment disponible à toutes les candidates et comités référendaires. La valeur des biens et/ou services fournis à un coût moindre que la valeur marchande courante seront remboursés au coût inférieur à la valeur marchande.

Par exemple, un comité référendaire qui obtient des photocopies pour le prix spécial de $0.005 la copie devra spécifier si ce prix est disponible à toutes les autres candidates et comités référendaires. Si ce comité référendaire est le seul à avoir ce prix, la présidente des élections évaluera le coût de détail le plus bas couramment disponible pour toutes les candidates et comités référendaires. Ce prix pourrait être $0.035 la copie.

i) calcul de limite de dépenses en biens et/ou services = 300 copies à $0.035 la copie = $10.50; $10.50 serait soustrait à la limite de $200.

ii) calcul du remboursement = 300 copies à $0.005 la copie = $1.50; $1.50 serait le montant remboursé.

d) Toutes les candidates, et comités référendaires, peuvent recevoir des dons en biens et/ou services, mais ils doivent être déclarés à leur valeur marchande. Les dons ne peuvent pas excéder la limite maximale de dépenses et ils seront comptés comme dépenses lors du calcul de la limite de dépenses en biens et/ou services. Les dons ne seront pas utilisés lors du calcul du remboursement.

i) un don de 300 photocopies à $0.035 la copie est évalué à $10.50.

ii) calcul de remboursement = $0.00

iii) calcul de limite de dépenses en biens et/ou services = $200.00 - $10.50 = $189.50

e) La limite de dépenses pour des biens et/ou services est de deux-cents dollars ($200).

f) Les candidates et comités référendaires seront remboursés seulement pour le coût de dépenses encourues jusqu'à cent-cinquante ($150) dollars.

g) Le travail bénévole est défini comme suit: «Les services gratuits offerts par un membre de la Fédération en dehors de ses heures de travail, à l'exclusion des services offerts par un membre de la Fédération à son compte et qui sont ceux qu'elle vend habituellement».

Par exemple, une dessinatrice d'affiche, membre de la Fédération, qui distribue des pamphlets dans les classes pour une candidate effectue du travail bénévole. Mais si cette personne offre bénévolement ses services comme dessinatrice d'affiche, la valeur commerciale du travail doit être déclarée par la candidate pour les fins du calcul du budget de dépenses de bénévolat professionnel par un membre de la Fédération.

i) la valeur du service de la dessinatrice d'affiche = $50.00

ii) Il n'y a aucun remboursement.

iii) calcul de la limite de dépenses du bénévolat professionnel par un membre de la Fédération = $350.00 - $50.00 = $300.00

iv) Le calcul de la limite de dépenses en biens et/ou services n'est pas modifiée.

h) La valeur maximale du bénévolat professionnel par un membre de la Fédération s'établit à trois-cent-cinquante dollars ($350). Ce budget fixe une limite, il est non remboursable et il est séparé du budget de dépenses.

i) Les candidates et comités référendaires ne peuvent partager des ressources humaines, ou effectuer des dépenses en commun.

3 - Représentantes officielles:

a) Chaque candidate, et comité référendaire, a le droit de nommer trois (3) représentantes officielles.

b) Les représentantes officielles sont responsables de la représentation de leur candidate, ou leur comité référendaire. Les candidates et comités référendaires seront pénalisés pour toute infraction, aux Règlements électoraux et référendaires, commise par leurs représentantes officielles.

c) Lorsqu'un communiqué parvient à une représentante officielle, le Bureau d'élection considère que la responsabilité d'aviser la candidate, ou comité référendaire, de son contenu incombe à la représentante officielle.

d) Chaque candidate, et comité référendaire, peut se faire représenter par une représentante officielle dans un bureau de scrutin pour observer.

e) Chaque candidate, et comité référendaire, peut se faire représenter par une représentante officielle lors du dépouillement du scrutin.

f) Une représentante officielle ne peut représenter plus d'une candidate ou comité référendaire.

e) Toute représentante officielle doit être membre de la Fédération.

4 - Médias:

Les médias reconnus par le Bureau d'élection sont:

a) CHUO;

b) The Fulcrum;

c) La Rotonde;

d) TV-Zoom;

e) tout journal dirigé par un corps fédéré.

5 - Bureau de la FÉÉUO et corps fédérés:

a) Les candidates, les comités référendaires et les représentantes officielles ne seront pas admis au Bureau de la FÉÉUO sans rendez-vous avec un membre de l'Exécutif ou un membre du personnel. Le rendez-vous devra être confirmé par ce membre au Bureau d'élection. Les candidates, les comités référendaires et les représentantes officielles peuvent se présenter à la réception afin d'obtenir de l'information des secrétaires mais doivent rester de l'autre côté du bureau de la réceptionniste.

b) Les candidates, et comités référendaires, ne peuvent obtenir aucun matériel du bureau de la FÉÉUO, y compris des photocopies.

c) Les candidates et comités référendaires ne peuvent utiliser les ressources de corps fédérés ou clubs ou médias, etc..., à moins que ces ressources soient couramment disponibles à toutes les candidates, et comités référendaires, de façon équitable ou qu'elles sont incluses comme don dans le calcul de la limite de dépenses en biens et/ou services.

6 - Communications avec le Bureau d'élection:

a) Le personnel du Bureau d'élection comprend les agentes d'élection, c'est-à-dire la présidente d'élections et référendums, l'agente d'information et la directrice de scrutin.

b) Le Bureau d'élection se situe dans le Centre Universitaire, les heures de bureau seront affichées au bureau de la FÉÉUO (UCU 07) et au Bureau d'élections.

c) Il est préférable de prendre rendez-vous. Si vous ne réussissez pas à rejoindre quelqu'un au Bureau d'élection, vous pouvez laisser un message au Bureau d'élection 564-5019 et quelqu'un rappellera dès que possible.

d) Chaque candidate et comité référendaire aura une case postale au Bureau d'élection et sera tenue responsable de prendre connaissance, à chaque jour, de toute correspondance émise par la présidente d'élection.

7 - Règlements publicitaires:

a) Tout matériel publicitaire imprimé qui a rapport aux élections ou référendums doit présenter sous forme lisible le nom de la candidate ou du comité référendaire qui le commandite.

b) Les autocollants et colles sont interdits.

c) Les candidates et comité référendaires peuvent afficher sur toute surface en béton non-peinte dans le Centre Universitaire. Il est interdit d'afficher sur les babillards d'Info-Campus dans le Centre Universitaire.

d) Il y a une limite d'une (1) affiche (8.5 pouces par 11 pouces, grandeur maximum) par candidate et comité référendaire pour chaque babillard d'Info-Campus à travers le Campus excepté pour le Centre Universitaire.

e) Aucune candidate ou comité référendaire peut afficher plus d'une bannière (3 pieds par 10 pieds, grandeur maximum) dans l'Agora.

f) Tous les comités référendaires et candidates doivent: se conformer aux règlements d'affichage dans les bâtisses, se conformer aux règlements de l'Université d'Ottawa concernant le parterre.

g) Il est interdit d'afficher dans les cages d'escaliers, sur les portes, sur les murs peints, sur toute surface vitrée de façon à réduire la visibilité, par-dessus des affiches déjà en place, dans les bars ou les salles à manger, sur les surfaces extérieures des bâtisses.

h) Il est interdit d'afficher des matériaux publicitaires qui ne peuvent être enlevés sans endommager les surfaces sur lesquelles elles se trouvent.

i) Tout matériel imprimé et toute publicité (audio, vidéo, etc..) ne peuvent être en aucune façon raciste, sexiste, diffamatoire ou homophobe.

j) Tout matériel imprimé doit être produit sur des matériaux recyclés (dans une proportion d'au moins 50%) et recyclables.

k) L'estampe d'Info-Campus n'est pas nécessaire, cependant toute forme de publicité doit être approuvé et recevoir l'estampe du Bureau d'élections afin d'effectuer le contrôle des dépenses des candidates et

comités référendaires.

l) Toute participante à une campagne devra posséder un permis l'autorisant à afficher. Ce formulaire sera disponible au Bureau d'élections qui émettra les permis. Les candidates et comités référendaires doivent se procurer un permis pour chaque membre de la campagne qui effectue de l'affichage qui se rapporte aux élections et référendums. Seuls les détenteurs de permis d'affichage peuvent poser ou enlever les affiches de leurs campagnes respectives.

m) Tout matériel publicitaire doit être approuvé par le Bureau d'élection avant sa distribution. Le Bureau doit garder une copie de ce matériel au moment de l'autorisation. Ceci permet au Bureau d'élection de tenir compte de dépenses pour chaque candidate, et comité référendaire. Cette autorisation sera refusée à toute personne ayant atteint la limite de dépenses en biens et/ou services.

n) Il y a une limite de trois-cents (300) affiches pouvant être posées en tout temps.

o) Aucune publicité ne sera permise sur le campus avant 20h00 le dimanche 29 janvier 1995.

p) La seule publicité permise hors campus est l'affichage.

q) Il est interdit de faire de la publicité dans les médias hors-campus.

r) Il est interdit de faire de la publicité et d'organiser des soirées dans des résidences privées pour des fins politiques. Il est interdit d'organiser des soirées dans des établissements licenciés.

8 - Campagnes dans les résidences:

a) Les affiches sont permises sur les tableaux d'affichage principaux dans chaque résidence. La réceptionniste vous indiquera l'emplacement de ces tableaux.

b) Il est interdit de poser des affiches sur les murs des résidences.

c) Les affiches que vous désirez poser sur les étages des résidences pourront être remises à la réception, à l'attention de:

Noëlla Beausoleil, Résidence Thompson, 564-6530

Les affiches seront remises aux conseillères qui les afficheront dans les plus bref délais.

d) Avant de faire une distribution dans les cases postales, les candidates et comités référendaires doivent obtenir une permission écrite de Noëlla Beausoleil.

9 - Débats:

a) Structure:

i) Il y aura une présentation de huit (8) minutes pour chaque candidate, ou comité référendaire.

ii) Chaque candidate, ou comité référendaire, aura six (6) minutes pour questionner ses adversaires. Le temps de réplique est compris dans les six minutes.

iii) Quarante-cinq (45) minutes seront allouées aux questions des spectateurs. Chaque spectateur, cependant, n'aura qu'un maximum de trois (3) minutes au microphone, après quoi il sera interrompu. Il est interdit aux représentantes officielles de candidates ou de comités référendaires de poser des questions.

iv) La candidate, ou comité référendaire, aura jusqu'à trois (3) minutes pour sa réplique. Chaque candidate, ou comité référendaire, aura l'opportunité de répondre aux questions de spectateurs.

b) Règles:

i) Il y aura une modératrice et une chronométrice qui signalera aux participantes le temps qu'il leur reste.

ii) La modératrice ne considérera pas les points d'ordre.

iii) Les questions devraient s'en tenir aux sujets d'élection. Mais n'importe quelle question peut être acceptée à la discrétion de la modératrice.

10 - Règlements pour les discours dans les salles de cours:

a) Toute candidate, ou comité référendaire, désirant faire un discours dans une classe doit préalablement obtenir l'approbation de la professeure avant le début du cours.

b) Les candidates et comités référendaires auront un maximum de quatre (4) minutes pour effectuer leur

discours, à moins que la professeure spécifie une période de temps moindre.

c) Les discours peuvent avoir lieu durant les jours de scrutin.

d) Une liste des plus grandes classes sur le campus sera fournie à toutes les candidates et comités référendaires afin de faciliter les discours dans les salles de cours.

11 - Règlements à suivre le jour du scrutin:

a) Nous demandons aux candidates de voter à 10h00 le lundi 13 février 1995, au bureau de scrutin situé en avant des bureaux de la FÉÉUO (UCU07).

b) Les candidates et comités référendaires peuvent poursuivre leur campagne durant le déroulement du scrutin, mais elles ne peuvent le faire à vue ou à portée de voix des bureaux de scrutin. Personne ne pourra solliciter de votes, distribuer de la publicité, etc..., à moins de cinq (5) mètres d'un bureau de scrutin.

c) Les candidates et représentantes officielles ne peuvent entretenir de conversations ou poser des questions aux scrutatrices et secrétaires de scrutin.

d) Les candidates et comités référendaires seront tenus responsables des actions de leurs représentantes qui font campagne en vue ou à portée de voix des bureaux de scrutin.

e) Toute publicité à vue des bureaux de scrutin sera enlevée par les scrutatrices et les secrétaires de scrutin les jours de scrutin. La publicité enlevée de cette façon ne sera pas remise aux candidates ou comités référendaires.

12 - Le bulletin de vote:

a) Tous les bulletins de vote doivent être un document imprimé où sont inscrits les noms des candidates, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms de famille tels qu'ils figurent sur leur formulaire de mise en candidature.

b) Des gabarits seront disponibles pour les membres de la Fédération ayant une déficience visuelle.

13 - Dépouillement du scrutin:

a) Le dépouillement du scrutin ne commencera pas avant que toutes les affiches publicitaires ne soient enlevées par les candidates, comités référendaires et leurs représentantes dans la soirée du mercredi 15 février 1995.

b) Des équipes de nettoyage seront formées par 3 personnes de chaque campagne. Chaque équipe sera responsable du nettoyage des bâtissent assignées.

c) Toutes les représentantes officielles et toutes les personnes assignées au dépouillement devront se présenter à la pièce assignée pour le dépouillement avant 19h30 le mercredi 15 février 1995.

d) La directrice de scrutin est responsable du système et de l'organisation de la soirée de dépouillement du scrutin.

e) Les résultats seront transmis au cours de la soirée d'élection dès qu'ils seront disponibles.

f) Les personnes assignées au comptage devront apporter un goûter car personne ne sera autorisée à quitter la pièce avant que le dernier bulletin de vote ne soit enregistré.

14 - Règlements généraux et autres dispositions:

a) Une pénalité sera encourue par toute candidate, ou comité référendaire, qui fait ou publie une fausse déclaration concernant la réputation ou la conduite personnelle d'une candidate. Une infraction sera encourue par toute candidate, ou comité référendaire, dont un membre reconnu de la campagne effectue une telle déclaration.

b) Seul les membres de la Fédération des étudiantes et étudiants de l'Université d'Ottawa ont le droit de:

i) faire campagne pour une candidate ou une question référendaire;

ii) solliciter des votes pour une candidate ou une question référendaire;

iii) inciter des électrices à voter pour une candidate ou une question référendaire;

iv) inciter des électrices à s'abstenir de voter.

c) Les candidates aux postes de l'Exécutif de la FÉÉUO ont le droit de se prononcer sur les questions référendaires si elles choisissent de le faire. Cependant il est interdit aux comités référendaires de prendre position envers toute candidate à l'Exécutif de la FÉÉUO ou envers toute autre question référendaire.

d) Tout sondage effectué doit répondre aux exigences déontologiques de l'Université d'Ottawa.

15 - Institution des comités référendaires:

a) Tout membre de la Fédération peut former un comité référendaire dans le but de faire campagne pour ou contre une question référendaire spécifique.

b) Il y aura seulement un comité référendaire correspondant à chacune des réponses spécifiques de chaque question référendaire.

c) Le comité référendaire institué sera le premier à fournir un formulaire d'institution de comité référendaire qui comprend, entre autre, les exigences suivantes:

i) le nom d'une porte-parole officielle;

ii) le nom d'une représentante financière;

iii) une plate-forme référendaire;

iv) les signatures de vingt-cinq (25) membres de la Fédération.

16 - Mise en vigueur des règlements:

a) Peut porter plainte tout membre, toute agente d'élection ou employée de la FÉÉUO, professeure ou autres employées de l'Université.

b) Les plaintes sont déposées en complétant un formulaire disponible à la Fédération et au Bureau d'élection. Les témoins (2), l'heure, la date et le lieu de l'infraction doivent être spécifiés avant que le formulaire ne soit accepté.

c) Une pénalité sera donnée auprès d'une candidate si la candidate, une représentante officielle ou toute autre bénévole de campagne enfreint un règlement électoral. Une pénalité sera portée auprès d'un comité

référendaire dès qu'une porte-parole, représentante financière ou autre bénévole enfreint un règlement électoral.

d) Toute plainte non fondée sur des faits sera suivie d'une pénalité.

e) Des cas de fraude entraîneront une pénalité immédiate, il n'y aura aucun avertissement. Dans le cas où une entreprise a participé à une fraude: la présidente des élections soumettra une motion pour le manuel de politiques au Conseil d'administration proposant le boycott de cette entreprise par la FÉÉUO. Si un cas de fraude est constaté avant l'ouverture du scrutin, la candidate ou le comité référendaire en question pourrait être disqualifié.

f) Si une candidate ou un comité référendaire dépense plus que sa limite budgétaire elle ne recevra aucun remboursement et pourrait être disqualifiée avant l'ouverture du scrutin. Cette candidate serait responsable pour les coûts de la réimpression des bulletins de vote.

g) De façon générale, les pénalités seront attribuées sous forme de diminution de limite de dépenses en biens et/ou services. De plus les pénalités seront appliquées d'une façon progressive et cumulative.

h) Dès que le montant déjà dépensé par la candidate, ou comité référendaire, sera supérieur ou égal à la limite de dépenses en biens et/ou services, révisée suite à des réductions de limites de dépenses en biens et/ou services, les pénalités seront attribuées sous forme de diminution du remboursement.

i) Pour la section 7, Règlement publicitaire, des infractions mineures seront suivies d'un avertissement. Si une infraction identique subséquente se produit la pénalité sera une diminution de limite de dépenses en biens et/ou services d'au moins $13.00. Des infractions grossières (par exemple: le réaménagement d'une proportion importante des affiches d'une adversaire) seront suivies d'une pénalité immédiate sans avertissement, le montant de la diminution de limite de dépenses en biens et/ou services pourrait être de $35.00 ou plus.

j) Pour la section 11, Règlements à suivre durant le jour de scrutin, des infractions mineures seront suivies d'un avertissement. Si une infraction identique subséquente se produit la pénalité sera d'une diminution de limite de dépenses en biens et/ou services d'au moins $13.00. Si une candidate, comité référendaire, représentante officielles ou autre bénévole agissent contre les règlements de façon systématique la présidente d'élection pourrait imposer des pénalités de l'ordre de $35.00 ou plus. La présidente pourrait

aussi interdire toute implication de cette candidate ou comité référendaire dans la soirée du dépouillement et le déroulement des journées de scrutin.

k) Pour la section 14, Règlements généraux et autres dispositions, aucun avertissement ne sera donné par la présidente d'élection. Les pénalités pourront varier entre la diminution significative de la limite de dépenses en biens et/ou services et la disqualification d'une candidate ou comité référendaire.

l) Aucun membre de la Fédération présentant plus d'une mise en candidature ne sera retenue comme candidate.

m) Ce bref aperçu des pénalités possibles ne constitue qu'une série de lignes directrices ayant pour but de définir la méthode utilisée par la présidente d'élections pour mettre en vigueur les Règlements électoraux et référendaires.

17 - Articles constitutionnels pertinents:

4.6.2 Mise en candidature

4.6.2 Aucun membre de la Fédération ne peut soumettre une mise en candidature pour plus d'un poste à l'Exécutif.

4.6.3 Équipe

Nulle candidate à un poste de l'Exécutif n'a le droit de former une équipe avec une ou plusieurs candidates à l'Exécutif. À cet effet, aucune candidate ne peut:

a) effectuer des dépenses en commun avec une autre ou plusieurs autres candidates;

b) participer d'une façon quelconque à la campagne d'une ou de plusieurs autres candidates;

4.8 Contestation d'une élection

4.8.1 Tout membre de la Fédération peut contester une élection. Pour ce faire, elle envoie sa requête à la Cour étudiante et avertit la présidente d'élection dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la publication des résultats dans les journaux étudiants de la Fédération.

4.8.2 Une élection ne peut être contestée qu'en cas de fraude ou d'irrégularité.

4.8.3 Recomptage

4.8.3.1 Toute candidate peut demander un recomptage. Pour ce faire, elle doit faire la requête auprès de la présidente d'élection dans les deux (2) jours ouvrables suivant le jour du dépouillement du vote.

4.8.3.2 La présidente d'élection doit aviser toute autre candidate briguant les suffrages au poste contesté avant que le recomptage ait lieu.

4.8.3.3 La présidente d'élection doit procéder à un recomptage immédiat si vingt-cinq (25) votes ou moins séparent les deux candidates en tête pour un poste.

4.8.3.4 La présidente d'élection doit, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la publication des résultats dans les journaux étudiants de la Fédération, soumettre un rapport d'élection aux membres du Conseil d'administration.

4.9 L'Exécutif sortant durant l'élection des sucesseures

4.9.1 Un membre de l'Exécutif sortant ne peut pas assumer une fonction d'agente d'élection ou de représentante officielle.

4.9.2 Un membre de l'Exécutif sortant ne peut prendre position pour une ou plusieurs candidates durant l'élection.

4.9.3 Les ressources de la Fédération, financières ou autres, ne peuvent être utilisées en faveur d'une candidate.

4.9.4 Un membre de l'Exécutif qui désire participer à la campagne, en tant que candidate ou supporteure, doit renoncer à sa rénumération et à ses pouvoirs durant la période électorale.

4.9.5 Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date limite du dépôt des mises en candidature, chaque membre de l'Exécutif sortant doit convoquer toutes les candidates briguant son poste pour une séance d'information.

4.9.6 La présidente d'élection veille à faire respecter l'article 4.9.

4.12 Référendum

4.12.4.2 Les membres de l'Exécutif de la Fédération peuvent à leur gré, participer de façon active à une campagne référendaire.

CECI EST LA PIÈCE 4 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

Court File No. 88989/95

ONTARIO COURT (GENERAL DIVISION)

BEFORE THE HONOURABLE	)	THURSDAY, THIS 9TH DAY OF
	)	
JUSTICE CHILCOTT	)	FEBRUARY, 1995

B E T W E E N:

CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS
CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS ONTARIO

Plaintiffs

- and -

THE STUDENTS' FEDERATION OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA - LA FEDERATION DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE D'OTTAWA, INC.

Defendant

ORDER

THIS MOTION made by the Plaintiffs for an interim and interlocutory injunction enjoining the Defendant, its directors, officers, servants, agents and employees from holding a referendum at the University of Ottawa scheduled for February 13, 14 and 15, 1995 relating to the issue as to whether the Defendant should maintain its membership in the Canadian Federation of Students and the Canadian Federation of Students Ontario until such time as representatives of the Canadian Federation of Students and the Canadian Federation of Students Ontario are authorized to attend on campus and campaign in such a referendum which has been properly constituted under the by-laws of the Student Federation of the University of Ottawa - Students Federation of the University of Ottawa - La Federation des Etudiants de L'Universite D'Ottawa, Inc., the Canadian Federation of Students and the Canadian

Federation of Students Ontario and allows the Canadian Federation of Students and the Canadian Federation of Students Ontario the same period of time to campaign in that referendum as extended to other participants; and for an Order abridging the time for service of the motion material; and, for an Order for the costs of the motion, was heard on February 3, 8 and 9, 1995, at Ottawa, Ontario.

ON READING the Motion Records of the Plaintiffs and the Defendant, the Supplementary Motion Record of the Defendant, and the Supplementary Affidavit of Guy Caron sworn February 8, 1995, and on hearing the submissions of counsel for the Plaintiffs and Defendant,

1. **THIS COURT ORDERS** that the Defendant, its directors, officers, servants, agents and employees are enjoined from holding a Referendum at the University of Ottawa scheduled for February 13, 14 and 15, 1995, relating to the issue as to whether the Defendant should maintain its membership in the Canadian Federation of Students and the Canadian Federation of Students Ontario. This injunction relates solely to the Referendum question which asks students, "Do you wish to remain a member of the Canadian Federation of Students and its affiliated organizations".

2. **THIS ORDER** is effective from February 9, 1995 until 12:00 midnight the morning of March 20, 1995.

3. **THIS COURT ORDERS** that the Referendum with respect to the issue as to whether the Students Federation of the University of Ottawa - La Federation des Etudiants de L'Universite D'Ottawa, Inc. should maintain its membership in the Canadian Federation of Students and the Canadian Federation of Students Ontario, shall be held on March 20, 1995.

4. **THIS COURT ORDERS** that the campaign for the Referendum with respect to the issue as to whether the Students Federation of the University of Ottawa - La Federation des Etudiants de L'Universite D'Ottawa, Inc. should maintain its membership in the Canadian Federation of Students and Canadian Federation of Students Ontario shall commence at 12:01 a.m. on March 13, 1995.

5. **THIS COURT ORDERS** that the Plaintiff will pay the costs of the Referendum with respect to the issue as to whether the Students Federation of the University of Ottawa - Students Federation of the University of Ottawa - La Federation des Etudiants de L'Universite D'Ottawa, Inc. should maintain its membership in the Canadian Federation of Students and the Canadian Federation of Students Ontario.

6. **THIS COURT ORDERS** that there will be no restriction as to the people who can campaign or the amount of funds which can be spent on the campaign with respect to the issue as to whether the Students Federation of the University of Ottawa - Students Federation of the University of Ottawa - La Federation des Etudiants de L'Universite D'Ottawa, Inc. should maintain its membership in the Canadian Federation of Students and the Canadian Federation of Students Ontario.

7. **THIS COURT ORDERS** that if any further directions are required with respect to this matter they shall be brought back before this Court.

8. **THIS COURT ORDERS** that the costs of the motion are left to the discretion of the Judge hearing the trial of this matter.

ENTERED AT / INSCRIT À OTTAWA
In Book No / dans le livre no 22691
as document no / en tant que document no
on / le Feb 13 1995
by / par

Feb 10/95

"Chilcott, J"

[redacted]AN FEDERATION OF STUDENTS ET AL. -and - THE STUDENTS' FEDERATION OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA - LA FEDERATION DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE D'OTTAWA, INC.

[redacted]laintiffs

Defendant

Court file No. 88989/95

ONTARIO COURT (GENERAL DIVISION)

Proceeding commenced at Ottawa

ORDER

GOWLING, STRATHY & HENDERSON
Barristers & Solicitors
Suite 2600
160 Elgin Street
Ottawa, Ontario
K1P 1C3

JOHN G. JAWORSKI/TODD J. BURKE
(613) 232-1781

Solicitors for the Plaintiff

Box 145

13-02-95 11:18
21
88989
STATS.
26 P3826
TTL 0.00
CASH
ITM 1
CL-2 044638

CECI EST LA PIÈCE 5 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

UN BREF SURVOL

François St-Onge

C'est décidé, le quator Joncas-Boucher-DiNinni-Bégin a remporté les élections de la FEUO, et s'ajoute à DeGrave pour former le prochain "CCC" de la Fédération.

JONCAS 995, LAFORTUNE 682

Tout le long de la campagne, on le sentait bien, on a assisté à une lute à finir entre Claude Joncas et Serge Lafortune. Joncas partait favori dès le départ; étant très connu en résidence par le poste de président qu'il occupait en 1980—81 à l'Association des Résidents. De son côté, Serge Lafortune a mené une campagne "d'enfer", arrachant à son principal rival des votes au fur et à mesure que les jours s'écoulaient. Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'ex-commissaire aux finances de la Fédé, Daniel Leclair n'a pu faire mieux que prendre la troisième place (la dernière) avec 605 votes.

BOUCHER 1033, GENDRON 774

Aux affaires pédagogiques, ce sont les représentants des deux équipes de candidats qui se sont fait la lutte. Bruno Boucher, anciennement de Radio-Campus, a terminé avec 219 voix de plus qu'Edith Gendron. Rappelons qu'elle se présentait dans la même équipe que Serge Lafortune, et avait comme priorité d'abolir les salaires au "CCC". Noëlla Chalifoux, en difficulté tout le long de la campagne, termina troisième avec 355 votes.

DI NINNI 650, WALSH 631

Incontestablement la surprise de l'année, la victoire de Nicole DiNinni sera sûrement un sujet de conversation pendant encore un bon bout de temps de la part des observateurs de la scène politique. Inconnu au départ du milieu politique étudiant, n'ayant pas publié sa plate-forme électorale dans la publication "Décision 81", ne faisant par parti d'aucune équipe, DiNinni a arraché la victoire à Lorna Walsh par une marge de 19 votes. Cependant, Lorna Walsh, faisant équipe avec Claude Joncas, a mené une bonne campagne. Richard Nadeau, de l'équipe de Serge Lafortune, termine troisième devant Pierre Grenier, anciennement de La Rotonde. Nadeau a récolté 585 votes, soit 46 de moins que Lorna Walsh et 264 de plus que Pierre Grenier qui a amassé 321 voix.

BEGIN 1411, DUVAL 748

A ce poste, il n'y a pas une grande surprise. La lutte se faisait à deux, deux candidats s'incluant dans des équipes: Bégin avec Joncas et Duval avec Lafortune.

LES RÉRÉRENDA

Disons au départ qu'il faut une majorité des deux tiers pour qu'un référendum soit positif. Ce fut le cas de celui de désarmement, avec 1599 pour et 552 contre. Parcontre, les étudiants à temps partiel ne paieront pas 55 par cours, la proposition étant rejeté. On a récolté 1242 pour et 1030 contre, les deux tiers n'ont donc pas été obtenu.

Résultats officiels

Président	**Claude Joncas**	**995**	
	Serge Lafortune	682	**Total**
	Daniel Leclair	605	**2437**
	Annulé	**155**	
Affaires Pédagogiques	**Bruno Boucher**	**1033**	
	Edith Gendron	774	**Total**
	Noëlla Chalifoux	355	**2438**
	Annulé	**276**	
Représentation	**Nicole Di Ninni**	**650**	
	Lorna Walsh	631	**Total**
	Richard Nadeau	585	**2431**
	Pierre Grenier	321	
	Annulés	**244**	
Activités Sociales	**Luc Bégin**	**1411**	
	Paul Duval	748	**Total**
	Annulés	**263**	**2422**

REFERENDA

	OUI	NON	Annulés
Cotisation temps partiel	**1242**	1029	**163**
Désarmement	**1599**	552	**258**

Participation: 13%

CECI EST LA PIÈCE 6 DE L'AFFIDAVIT DE Jean - Michel Picard ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

La soirée des élections

À la Chapelle

La soirée d'élections

Daniel-Marc Paré

A l'intérieur de la Chapelle, au pavillon Tabaret, régnait jeudi soir passé, 11 mars, une atmosphère de sérieux et de fébrilité. C'est là, en effet, que s'est déroulé le dépouillement du scrutin aux cinq postes de l'exécutif de la Fédération des étudiants de l'université d'Ottawa (FEUO).

La soirée du dépouillement a commencé, en fait, à l'Index, au sous-sol du Centre universitaire. Scrutateurs et représentants des candidats s'y sont rencontrés à la fermeture des derniers bureaux de scrutin, vers 21h00, pour effectuer le transport des 77 boîtes de scrutin de l'Index à la Chapelle.

Vers 22h30, le dépouillement lui-même a commencé, après que tous aient dû attendre une demi-heure l'arrivée des deux secrétaires du président d'élections. Les scrutateurs, par équipe de deux, ont dépouillé les votes de toutes les boîtes de scrutin, une à une, alors que les représentants des candidats surveillaient le décompte, et réglaient entre eux le sort des bulletins de vote douteux.

Le président d'élections, Paul Robert, avait le mot final sur le sort de ces bulletins. De l'avis général, Paul Robert a rempli ses fonctions de façon exemplaire. Il a, de fait, contrôlé tout le processus jeudi soir dans le calme, de main ferme, surveillant tout et réglant sans anicroche les moindres détails.

Une fois comptés, et recomptés, les résultats des boîtes étaient passés à Eric de Grave, actuel commissaire aux finances et assistant du président d'élections pour la soirée. Celui-ci écrivait les résultats au fur et à mesure qu'ils arrivaient, sur deux grands tableaux, et a totalisé, à quatre reprises, les résultats de chacun des candidats. Un travail de mammouth!

Ce n'est finalement que vers 1h30 vendredi matin, que les candidats ont pu entrer dans la Chapelle. Leurs supporteurs, quant à eux, se sont vus refuser l'entrée à la Chapelle. Et, vers 2h30, les résultats finaux sont enfin sortis. Chantal Payant, Antoinette Layoun, Suzanne Bossé, Francine Morel et Bardach étaient défi ment, alors qu'ils a menés toute la soirée, a de leur victoire respect

Dans tout le série l'euphorie qui a suivi, cocasse: sous les non trois candidats aux fir se retrouvaient, su tableaux d'Eric de Gra noms de deux candidat Alfred E. Neuman et Bunny. Ils n'ont cep recueilli aucun vote.

De gauche à droite

Les réactions

Sylvain Racette

Durant cette soirée où tous attendaient avec impatience les résultats finaux, nous en avons profité pour recueillir les premières impressions des personnes présentes.

Pour Yves Genest, journaliste à La Rotonde, la victoire des quatre candidates représentait pour lui un moment qu'il attendait depuis quatre ans. Face à cette entrée en force, l'un des scrutateurs, Daniel Marcoux, à la fin du dépouillement nous confia qu'il n'était pas véritablement heureux du résultat. Selon lui le manque de diversité au sein de l'équipe élue est un facteur à considérer. Justement, au niveau de l'orientation qu'adoptera le nouveau CCC, Marc Hébert soulignait qu'il serait intéressant de surveiller ce que les nouveaux commissaires vont amener à la Fédération. Il n'en demeure pas moins que pour le rédacteur en chef de La Rotonde, tout cela constituait une belle victoire et que cette dernière était une étape normale dans l'évolution de la politique étudiante de notre université.

Francine Morel

Chez les candidates élues, Chantal Payant, officieusement nouvelle présidente de la Fédération, annonçait déjà que le CCC allait bouger prochainement. Pour elle, il était plus que temps que la gent estudiantine prenne part au renouveau de l'exécutif de la FEUO par le biais de cette élection. Francine Morel, candidate élue à la représentation, espérait une telle victoire mais n'osait pas s'y attendre. Tout au long de la campagne, elle nous a

Chantal Payant

affirmé qu'elle s'était préparée au pire. Antoinette Layoun, qui succèdera à Eric de Grave au poste de commissaire aux finances, croit que les étudiants et étudiantes ont cette fois-ci, pensé vraiment à leur choix. Et elle en est fort heureuse.

Chez les perdants, Patrick Borbey ne se considérait pas tellement malheureux de se retrouver simple étudiant. Le candidat à la présidence, Greg Kozicz, s'est dit très désappointé du résultat, même s'il a terminé deuxième derrière Chantal Payant, devançant Claude Joncas par vingt voix. Selon l'ex-commissaire à la représentation et candidate pour l'équipe Action '82, Hélène Banville, seuls les prochains événements

Jim Bardach

sauront nous démontrer si les élus ont les aptitudes nécessaires pour remplir leurs fonctions : " On verra ce qu'on verra ... "

Bien entendu, les mines réjouies des uns et les figures déconfites des autres en disaient plus long que leurs commentaires. La nuit a sûrement su rétablir les esprits de tous.

Résultats

	Nombre de votes	%
PRESIDENT		
P. Gauthier:	455	(17.
C. Joncas:	565	(21.
G. Kozicz	585	(22.
C. Payant	890	(34.
Annulés:	79	(3.
Total:	2574	
FINANCES		
P. Borbey:	720	(28.
J.C. Rémy:	571	(22.
A. Layoun:	1094	(42.
Annulés:	175	(6.
Total:	2560	
REPRÉSENTATION		
H. Banville:	1074	(41.
F. Morel:	1359	(52.
Annulés:	157	(6.
Total:	2590	
ACTIVITÉS SOCIALES		
J. Bardach:	902	(35.
P. Dupéré:	692	(26.
R. St-Gelais:	773	(30.
Annulés:	208	(8.
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES		
S. Bossé:	982	(38.
D. DOnavan:	768	(29.
M. Lemieux:	656	(25.
Annulé:	176	(6.
Total:	2582	

Emploi à temps partiel

pour l'année académique

1982-1983

Fonction: Gérant(e)

- Assister le Directeur de Ciné-Fédé dans ses fonctions

Exigences:

- être inscrit à l'Université d'Ottawa pour les deux prochaines années **1982—83 1983—84**
- être bilingue
- posséder de l'expérience dans le ciné-club étudiant serait un atout important.

Pour toute demande, prière de remettre votre curriculum vitae au Secrétariat de la Fédération des étudiants, salle 07, avant le **vendredi 19 mars 1982 à 15h**

Renseignements: 231-4980

CECI EST LA PIÈCE 7 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

Élections '83:

Marcel Aubin

Simon Coakeley, président des élections qui lit les résultats finaux.

Entrevue avec les candidats victorieux

Tim Evans, quels sont tes commentaires face aux résultats?

Tim Evans: D'abord je pense que si je peux parler pour l'équipe, on est très surpris, on pensait pas que les résultats seraient très favorisants, aussi satisfaisants pour l'équipe en général. On est très contents des résultats, ça a l'air qu'on va rentrer 3 candidats.

T'attendais-tu à ce que ce soit si serré?

Tim Evans: Moi, je pensais que ça serait plus serré que ça l'a été. Je pense surtout aux finances avec Robert Proulx, je ne m'attendais jamais à avoir un résultat où il mène par 150 voix. Je ne m'en suis pas attendu, même à la présidence, je m'attendais à quelque chose de plus serré que ça. Moi, je m'imaginais ça un peu partout pour les autres postes.

Tim, que pense-tu que ça signifie ces votes; est-ce en sorte une volte-face, une opposition à l'ancien CCC et on veut voir des nouveaux visages et de nouvelles politiques mises de l'avant?

Tim Evans: Je pense que c'est un mouvement, un vote par les étudiants qui voulaient avoir une Fédération pour les étudiants. Je pense que les 2 autres équipes ont représenté les 2 côtés, les 2 extrêmes; la politique puis la non-politique. Nous autres on est très intéressés à avoir une Fédération qui marche comme elle devrait marcher, qui rend les services d'abord aux étudiants, qui essaie de faire le plus possible avec les $25 que chaque étudiant paie à la Fédération.

Comment pressens-tu les relations avec les nouveaux si vous ne rentrez pas tous?

Tim Evans: Je pense qu'on va s'entendre assez bien. Pour nous, ça importe peu que ça soit un ou deux ou trois ou quatre, je pense que l'esprit, la coopération puis l'intérêt, est d'abord ceux des étudiants et non pas d'abord les intérêts personnels de l'équipe.

Quel sera ton premier projet que l'équipe entend mettre de l'avant?

Tim Evans: Je pense que tous les projets vont prendre une importance réelle dès le début, mais un des projets qu'on aimerait voir, dont on a parlé durant la campagne, c'était le projet de donner aux étudiants un autre choix que la Librairie de l'Université. Je pense que la Faculté de Droit avait bien géré son magasin cette année, et nous autres on aimerait voir un tel magasin, une telle librairie au niveau de chaque faculté, alors ça je pense que c'est l'intérêt primaire pour nous autres.

Tenez-vous la même position en ce qui regarde les journaux?

Tim Evans: Oui, toujours la même position, les journaux sont pour ceux qui sont là. La Fédération a un pouvoir quelconque, mais on a rien à dire sur le contenu des journaux, et c'est les étudiants qui devraient décider ce qui va paraître dans leur journal.

Maintenant, Boris Ulehla, quelles sont tes impressions?

Boris Ulehla: D'abord, il y a eu trois équipes, une informelle, deux autres formelles, qui ont présentées leurs idées et essayer de gagner à n'importe quel coût. Nous autres on a essayé d'éviter le conflit, on a présenté nos idées. Je pense que tout était positif, on a mis des idées qu'on pense qu'on pourrait réaliser sur notre plate-forme électorale, et si on gagne, on va travailler sur ça, on va suivre la plate-forme électorale, et peut-être si on se met d'accord avec des personnes qui se sont présentées contre nous, on va essayer de travailler sur une ou deux idées communes, ou bien sur des idées qui sont aux autres équipes, mais ça je ne peut pas le dire maintenant.

Enfin, en ce qui concerne tes projets, quel sera le premier que tu appliquera?

Boris Ulehla: D'abord un des thèmes de ma campagne a été la traverse piétonnière. Je pense que l'on a eu quelques accidents, il nous faut cela. Il y a beaucoup d'étudiants, comme moi je suis en sciences sociales, mes amis et beaucoup de ceux qui ont voté pour moi et pour Michel et Dan (on est forts en sciences sociales tous les trois); je pense que les gens qui nous ont appuyé dans cette Faculté ont besoin d'une traverse piétonnière. Alors j'espère pouvoir travailler pour cela avec l'administration et la municipalité.

Maintenant à Robert Proulx nous demandons quelles sont tes impressions quant aux résultats?

Robert Proulx: C'est une course qui a été intéressante tout de même, c'est une élection qui a été chaude tout le long; je suis content d'avoir gagné, mais je veux quand même féliciter mes opposants qui ont donné une bonne course jusqu'à la fin. Je pense en avoir surpris plusieurs mais je pense être capable de poursuivre ce que je voulais faire.

Cette surprise n'est-elle pas un peu le dénouement d'une lutte entre toi et Antoinette Layoun, aurait-on pu croire que ce serait si serré?

Robert Proulx: Pas nécessairement parce que je pense que la bataille se faisait surtout entre Jonathan et Antoinette, comme tel. Moi, j'ai travaillé surtout sur les votes d'Administration, donc ma force était là, puis les gens qui ont lu les plates-formes ont réalisé que notre groupe cherchait seulement à travailler pour les étudiants, et c'est là qu'on a eu l'avantage sur les autres groupes.

Tu parles de travailler, pour les étudiants. Maintenant que tu es élu, c'est quoi le premier projet que tu as en tête?

Robert Proulx: Ma priorité comme je l'ai dit au début, c'est le Café campus. Je crois que si la Fédé peut obtenir permission ou obtenir le Café Campus ça va permettre d'unir les étudiants; ça c'est le gros point, c'est d'unir les étudiants, avoir un sens de rapatriement à l'Université d'Ottawa, qui je pense est vraiment apathique en ce moment. C'est la grosse affaire qu'on doit bâtir. Si on peut partir de là, c'est un avantage.

Dernière question, en ce qui concerne les journaux, votre position est-elle la même?

Robert Proulx: La position est la même depuis le début des élections. On cherche un journalisme qui doit être équitable et "fair", qui a besoin d'une autonomie face au conseil. Si le conseil dirige les journaux, les journaux vont dire ce que le conseil cherche à vouloir faire. Tout bon journaliste doit savoir qu'il doit avoir un droit de parole, un droit d'expression, et c'est ce qui est recherché chez les journalistes, c'est ce qui est nécessaire pour avoir un pourparler "fair".

Résultats non-officiels des élections

Présidence

Tim Evans	1 217 (36.2%)
Maxime Filion	168 (5.0%)
Francine Morel	1 036 (30.8%)
Daniel-Marc Paré	872 (25.9%)
Annulés	69 (2.0%)

Finances

Antoinette Layoun	1 037 (30.9%)
Robert Proulx	1 198 (36.7%)
Jonathan Scheiderman	1 008 (30.0%
Annulés	112 (3.3%)

Représentation

Michel Caron	1 088 (32.5%)
Dan Donovan	897 (26.8%)
Boris Ulehla	1 210 (36.1%)
Annulés	153 (4.6%)

Af. Pédagogiques

Christine Caouette	1 073 (31.2%)
Jean Bertholy Chéry	565 (16.4%)
Jean-Pierre Maisonneuve	467 (13.6%)
Mark Webb	1 098 (31.9%)
Annulés	237 (6.9%)

Act. Sociales

Max Laude	1 055 (31.3%)
Eli Turk	1 239 (36.9%)
Anne-Marie Yvon	953 (28.3%)
Annulés	122 (3.6%)

Au Bureau des Gouverneurs, c'est **Raymond Jacques** qui a été élu pour représenter les étudiants diplômés. Il a battu **Jordan Charness.**

CECI EST LA PIÈCE 8 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

étudiant de l'université d'Ottawa 51ième année No 23
le mardi 13 mars 1984

ROTONDE

Plus de 3000 étudiants ont voté

Drainville élu président

Louise Fortier

Jeudi soir dernier. La soirée des élections. Encore cette année, Radio-Campus est "en direct", communiquant les résultats partiels à la foule d'étudiants réunis à l'agora. On connait les résultats: Bernard Drainville à la présidence, Paul Quaiattini aux finances, Vital Adam à la représentation, Robin Rhéaume aux affaires pédagogiques et Sylvain Paradis aux activités sociales. Un vote partagé donc entre les deux équipes, qui se divisent les 5 postes au CCC à tel point qu'il aurait presque fallu scinder le poste de commissaire aux finances en deux...

Voyons donc un peu comment cela s'est déroulé. Très lentement, à vrai dire, au départ, car même si à 21h30 on commençait à compter les bulletins de vote, ce n'est que vers 4h que les derniers résultats ont été communiqués. Pourtant, l'an dernier, avec 17 candidats, il n'a fallu que 4 heures pour connaître les gagnants. Enfin, dès le départ, après 7 boites de scrutin dépouillés, c'est l'équipe Bélanger qui prend l'avance partout, avec des marges variant de 10 à 49 voix. Vital Adam a déjà deux fois plus de votes que son adversaire Yves Parenteau. Cependant, vers minuit, après 14 boîtes, le vent tourne, et trois membres de l'équipe Drainville prennent les devants, tandis que Rhéaume et Adam confirment leur avance. La situation demeurera à peu près la même jusqu'à la fin, sauf aux finances, où la lutte se corsera au plus haut point.

Ainsi, après 20 boîtes et 850 votes, Drainville mène sur Bélanger avec 483 votes contre 357, tandis que Paradis mène sur Mezei par 466 à 351 et Colas sur Quaiattini par 436 sur 387. Rhéaume devance Genest 441 contre 383 alors qu'Adam mène avec 470 votes contre 355 pour Parenteau. Par la suite, les reportages transmis de la salle de dépouillement aux animateurs de Radio-Campus deviendront plutôt confus et surtout imprécis, rendant futile toute analyse des résultats fragmentaires par les représentants des média qui étaient "en direct" sur les ondes.

Avec plus de la moitié des votes, et 46 boîtes sur 79, vers 2h19, Radio-Campus déclare quand même que Bernard Drainville est élu. Il a 1029 votes contre 771 pour Pierre-Gilles Bélanger. Les victoires de Paradis (951-788), Rhéaume (949-796) et Adam (1274-887) semblent également assurées, mais l'avance de Colas sur Quaiattini devient fragile: 923 contre 825. Cette avance diminuera progressivement, alors qu'avec 4 boîtes encore, Quaiattini prend les devants suite au dépouillement d'une boîte d'Alta Vista. Colas reprendra des votes dans les dernières, mais ce n'est pas suffisant, elle perd par 14 votes. Il y aura donc recomptage...

Entre-temps, les candidats avaient déjà commencé à faire leur apparition. Adam d'abord, dont la marge est la plus forte, soit 496 votes. Entrevues, accolades, félicitations...La foule rassemblée à l'agora grandit, et d'autres candidats arrivent (le seul qui ne viendra pas sera Paul Quaiattini). Il est 2h00 et après l'annonce par Pierre-Luc Brassard de la radio de l'élection certaine de Bernard Drainville, ses partisans le portent en triomphe et il vient lire une déclaration au nom de son équipe (pour les déclarations, voir en pages centrales) sous les applaudissements soutenus de ses partisans de même que certains de ses adversaires. Quelques instants plus tard, c'est un Pierre-Gilles Bélanger fort déçu et rempli d'amertume qui viendra faire une brève déclaration. Sur un ton agressif, qui en surprend plusieurs, y compris ses supporteurs, il s'en prend au Fulcrum et à ceux qui veulent lutter contre les frais différentiels, leur rappelant que "la réalité est bien meilleure". S'apercevant de la réaction de la foule, il change de ton et remercie tous ceux qui l'ont appuyé. Par la suite, le Centre universitaire se videra progressivement, mais tant l'équipe de la radio que des partisans des deux équipes attendront pendant plus d'une heure l'arrivée de la présidente d'élection, Catherine Louli, qui fera la lecture des derniers résultats, confirmant la victoire non-officielle de Quaiattini. Pendant cette attente, certains scrutateurs et représentants sortis de la salle de comptage ne manqueront pas de critiquer le travail de la présidente d'élection, qui faisait parfois attendre les compteurs une demi-heure avant de pouvoir compter une boîte.

Ce n'est donc que vers 3h30 que les résultats sont enfin connus et, de là, chacun s'en retourne, plus ou moins satisfait des résultats, "célébrer" la victoire. Mais contrairement à l'an dernier, l'esprit des célébrations n'est manifestement pas au niveau le plus élevé...

Patrice Lapointe

L'ancien et le nouveau. Evans donne-t-il des conseils, fait-il des remontrances, le somme-t-il de démissioner tout de suite ou est-ce qu'il lui donne la recette pour faire un "bon" président "good guy"...? Personne ne sait...

Décision 84

	Votes	%
Présidence		
Pierre-Gilles Bélanger	1383	45,4
Bernard Drainville	1589	52,2
nuls	73	2,4
Finances		
Carole Colas	1452	47,9
Paul Quaiattini	1469	48,5
nuls	108	3,6
Représentation		
Vital Adam	1699	56,3
Yves Parenteau	1202	39,9
nuls	115	3,8
Affaires pédagogiques		
Yves Genest	1350	44,5
Robin Rhéaume	1550	51,1
nuls	131	4,3
Activités sociales		
Ernie Mezei	1277	42,4
Sylvain Paradis	1623	53,8
nuls	114	3,8

Recomptage au poste des Finances

Le dimanche 11 mars a eu lieu un recomptage de votes pour les candidats au poste de commissaire aux finances, Carole Colas et Paul Quaiattini. Deux représentants pour chaque candidat étaient présents afin de s'assurer de la bonne marche de l'opération. Après quatre heures d'examens minitieux des bulletins de votes, l'élection de Paul Quaiattini a été confirmée. Il a obtenu une avance de 17 votes sur Madame Colas. Cela assure donc une majorité à l'équipe Bélanger qui a vu trois de ses candidats gagner leurs élections. La contestation reste toutefois possible jusqu'au mardi 13 mars.

En page 3, nous faison l'analyse des résultats de la dernière élection à la Fédération des étudiants alors que dans les pages 8 et 9, nous recueillons les impressions de certains candidats élus et défaits, de même que du président Tim Evans. En page 7, vous pourrez lire la plate-forme éditoriale de Louise Fortier, la seule candidate pour le poste à la rédaction de La Rotonde l'an prochain. Enfin, en page 15, tous les résultats au sujet du tournoi de basketball qui s'est déroulé en fin de semaine au gymnase du pavillon Montepetit, devant plus de 500 spectateurs, et où Brandon a remporté les honneurs.

CECI EST LA PIÈCE 9 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

l'étudiant de l'Université d'Ottawa
52e année No 24 le mardi 26 mars 1985

ROTONDE

Les élections à la Fédé

Une victoire rapide et évidente

Par Gravel

Organisation et structure permettent un bon et ide travail. Voilà ce qui s'est produit lors du pouillement du vote pour la fédération et le férendum. Ordinateur, compteurs en mbre suffisant, telle était la clé du succès ur le décomptage. La séance se divisait en ux. On consacrait l'avant-midi pour les ctions à la fédération et l'après-midi au férendum.

Dès 8h le matin, près de 40 scrutateurs se sentaient pour commencer le comptage. rès les instructions d'usage données par la rutatrice en chef, Anyck Béraud, le pouillage commençait à 8h45. Déjà, après dépouillement des premières boîtes de rutin, l'équipe de *Travaillons ensemble* enait de l'avance dans chaque poste. Après décompte des boîtes du lundi, tous les embres de *Travaillons ensemble* menaient r au moins 500 voix d'avance et l'on pouvait évoir la victoire de cette équipe par 1 500 ix puisque, boîte après boîte, cette équipe mportait la faveur de l'électorat étudiant. Ce fut vers 11h40 que la dernière boîte fut comptée. Ainsi, en moins de trois heures, 125 boîtes furent décomptées pour confirmer la plus grande victoire jamais enregistrée à une élection étudiante, car c'est probablement la première fois qu'une équipe remporte tous les postes avec une aussi grande avance sur ses adversaires.

Vers 14h30, ce fut au tour du référendum d'être l'objet des observateurs. Quarante nouveaux scrutateurs faisaient leur entrée dans la salle de dépouillement. Après les instructions d'usage, on commença le comptage des première boîtes parmi les 75 du référendum. Le décomptage s'est fait rapidement, soit en moins d'une heure; la présidente et ses collaborateurs avaient de la misère à fournir les boîtes tellement la rapidité des scrutateurs était grande. Ainsi, vers 15h30, tout était terminé et les résultats furent rapidement connus grâce à l'ordinateur qui faisait la compilation au fur et à mesure du décompte des boîtes. Tout se déroula dans l'ordre. Il n'y eut pas beaucoup de tension puisque, pour les élections à la fédé et le référendum, les tendances furent claires dès le début et la victoire prévisible très tôt.

Pour une analyse des résultats, n'oubliez pas de lire notre éditorial et notre commentaire en page 3.

Peter Andrews

Les grands gagnants: Gabriel Sékaly, Richard Lemay, Catherine Louli, Serge Coulombe et Brigitte Patenaude, devant le tableau affichant les résultats vendredi dernier.

FEUO-Élections 85
Résultats non officiels

Présidence		%
Richard Decaire	283	8.2
Sylvain Labelle	637	18.5
Mark Montreuil	437	12.7
Gabriel Sékaly	1908	55.3
Votes annulés	187	5.3
Votants	3452	100

Finances		%
Michael Barry	523	15.4
Serge Coulombe	2319	68.2
John Wheattley	315	9.3
Votes annulés	243	7.1
Votants	3400	100

Représentation		%
Désirée Cassar	714	20.8
Michael Hackett	353	10.3
Richard Lemay	2110	61.5
Votes annulés	254	7.4
Votants	3431	100

Affaires pédagogiques		%
Jeff Bond	474	16.1
Catherine Louli	1777	60.5
Dan C. Lyne	421	14.3
Votes annulés	265	9.1
Votants	2937	100

Activités sociales		%
Brigitte Patenaude	2150	61.7
Johane Savard	709	20.3
James Weir	430	12.3
Votes annulés	196	5.7
Votants	3485	100

Référendum sur la FEO

Oui	2654	74.2%
Non	777	21.7%
Annulés	148	4.1%
Votants	3579	100%

Participation 3579
environ 16%

La Rotonde commente les résultats des élections à la Fédération, qui ont vu l'équipe *Travaillons Ensemble* l'emporter haut la main. Page 3 Editorial

Avec la crise du logement qui s'accentue, l'arrivée d'une nouvelle résidence sur le campus devient une urgence. Il semble bien que cela devienne enfin réalité. Page 4 Information

Les activités sportives se font de plus en plus rares sur le campus; c'est le temps des rétrospectives. Cette semaine, une entrevue avec Michel Boucher et un dernier regard sur la saison des Gee Gee's au hockey. Page 19 Sports et Loisirs

Alors que des étudiants en Théâtre nous présentent Bertolt Brecht cette semaine, la semaine dernière, une journaliste a assisté au spectacle des *Folles Alliées*. P.13 Culture et société

53e année no. 23
le mercredi 26 mars 1986

CECI EST LA PIÈCE 10 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

la rotonde
le journal étudiant à l'Université d'Ottawa

Une finale haute en couleur

Une saison à son apogée

□ par Chantal Côté

C'est dans une atmosphère de fête la plus complète que la L.U.I. clôturait sa saison vendredi soir dernier. Le Terminus devenait méconnaissable avec toutes ses parures de gala. Le public envahissait la salle de toutes parts. On était prêt pour la grande finale.

Les joueurs s'amènent sur la patinoire avec une énergie débordante, suivis des entraîneurs toujours aussi calmes. Fleur à la boutonnière et sac à la main, Jacques et Claudine viennent rejoindre leur équipe. On salue enfin notre drapeau. Et voilà! Ça y est, l'engrenage de la dernière partie est en marche.

Est-il nécessaire de préciser qu'il s'est joué un excellent match? Les deux équipes ont joué d'une façon remarquable. Au fait, ces équipes vous les avez reconnues? Il s'agit des Oranges de théâtre et des Bleus de communication. Certains joueurs se sont surpassés, pensons entre autres à Rock Laramée de l'équipe de théâtre. Bravo! La lutte fut très serrée du début à la fin. Ce qui devait arriver arriva. Au compte de 9 à 9 en troisième période, Marc Paradis cet animateur sans pareil (et notre chanteur favori!), annonce une improvisation supplémentaire, après une petite minute de repos pour les joueurs. Soixante secondes s'écoulent donc et notre cher arbitre dévoile enfin le thème de la dernière, la toute dernière improvisation de la L.U.I. cette saison. Et c'est la mixte *Maigrir ah maigrir* qui fait des Bleus de communication les champions pour une deuxième année consécutive! On a tous le cœur à la fête, l'enthousiasme s'installe une fois de plus au Terminus.

Pour la circonstance, on avait des prix spéciaux à remettre. Tout d'abord, en tant que capitaine de son équipe Gaétan Ross s'est vu attribuer la plaque championne de l'an dernier. Mieux vaut tard que jamais! On a ensuite procédé à la remise de la claque d'or. Ce prix est décerné à la personne qui s'est fait le plus *claque*, dit-on, pendant la saison Vous l'avez peut-être deviné, il s'agit de Pierre Tessier, un de nos arbitres en chef. Pour continuer, on a honoré le meilleur compteur de la ligue. À cet effet, on *immortalise* le chandail de ce joueur après son départ. Ce joueur, première étoile du match, c'est François Gagné. Et finalement, le moment tant attendu! On remet la plaque championne de la saison de 1985-1986 à toute l'équipe de communication. Et c'est le traditionnel tour de patinoire!

La soirée se termine sur les remerciements de Sylvain Paradis aux différentes personnes qui ont contribué à faire de la L.U.I. une bonne organisation. Je voudrais dire en terminant, qu'on a travaillé fort pour offrir au public une ligue d'improvisation bien structurée cette année. On a raison de vanter les mérites de ses organisateurs

C'est avec un peu de nostalgie que nous devons considérer la saison de 1985-1986 comme étant maintenant chose du passé. Espérons seulement que la saison de 1986-1987 sera meilleure, avec des joueurs en pleine forme. Bravo à toutes les équipes, aux deux finalistes et à l'exécutif de la L.U.I.!

À l'an prochain!

Peter Andrews

Mercredi le 26 mars 1986
SUPER GALA RÉTRO-SPORT
20h à l'Auditorium des anciens (remise des prix aux équipes)
21h30 à la Cafétéria, soirée dansante
Nombreux prix de présence
On vous attend en grand nombre

Résultats des élections

Président

Daniel Lyne	531	16%
Gilles Marchildon	1279	38%
Daniel St-Louis	1390	41%
NUL	170	5%
TOTAL	3370	100%

Finances

Jeff MacFarlane	1290	39%
John Ryan	1634	49%
	406	12%
TOTAL	3330	100%

Affaires extérieures

Bruno Beaulieu	1361	41%
Akram Bhatti	389	12%
Sylvia Sioufi	1403	42%
NUL	192	6%
TOTAL	3345	100%

Enseignement et recherche

Nichola Feldman	1128	34%
Chris Spilerl	1835	55%
NUL	382	11%
TOTAL	3345	100%

Activités sociales

Brigitte Duchesneau	1612	47%
Gérald Grisé	1158	34%
Alexia Taschereau	429	12%
NUL	250	7%
TOTAL	3449	100%

Référendum FCE

OUI	1854	55%
NON	1385	41%
NUL	118	4%
TOTAL	3357	100%

Sommaire

Info
-Qu'en est-il de l'unité Africaine p. 2
-L'affaire John Ryan, minute par minute p.5
-Synchronique: Sus à l'urbanisation p.2

Culture et Société
-Anne Tristerz; une fresque cinématographique p. 9
-Conférence sur les arts dans les lieux publics p. 7

Sports
-Nos G'G's en Suisse p. 11

Edito
-La liberté de presse existe-t-elle? P.6

DuPortage
Ford MERCURY LINCOLN
UNE EXPÉRIENCE INCROYABLE!
Pour un véhicule neuf ou d'occasion
Consulter un de nos représentants
949 Boul. St-Joseph
Hull 778-2751
Location de voitures et camions
AVIS

55e année no.21
le mardi 1 mars 1988

la rotonde

le journal étudiant à l'Université d'Ottawa

CECI EST LA PIÈCE 11 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

Élections 1988

Christian Hyde accède à la présidence

David Coulombe

CHRISTIAN HYDE, étudiant en Sciences sociales, a damné le pion à son seul opposant Dan Lyne dans la course à la présidence de la Fedération étudiante de l'Université d'Ottawa.

Hyde l'a emporté avec 55% des voix alors que Lyne en recueillait 33%. En chiffres absolus, Christian Hyde a obtenu 1059 votes et Lyne 630. Notons que 223 bulletins furent rejetés.

Fait à souligner, il s'agit de l'un des plus faibles taux de participation à des élections présidentielles depuis bon nombre d'années. À peine 10% des étudiants se sont rendus aux urnes du 15 au 17 février. L'élection par acclamation des quatre autres membres de l'exécutif n'est sûrement pas étrangère à ce phénomène. Ces quatre membres sont Édith Garneau aux Affaires extérieures, Monique Lafontaine aux Finances, Brigitte Bélanger aux Activités sociales et Robert Fry à l'Enseignement et recherche.

Christian Hyde, étudiant de quatrième année en Sciences sociales, prend donc les commandes du navire pour une période de douze mois. Dans sa plate-forme électorale, le nouveau président mentionnait qu'il entendait notamment redorer le blason de la Fédé par divers moyens, d'abord en révisant toutes les clauses de la présente constitution qui régit le conseil, puis en engageant un conseiller légal à plein temps pour administrer toutes les questions d'ordre juridique. M. Hyde entend également s'attarder aux dossiers suivants: la cafétéria, les programmes de co-op et la disponibilité des cours en anglais et en français.

Seul autre candidat en lice, Dan Lyne misait plutôt sur la vaste expérience qu'il a pu acquérir au cours des dernières années en tant qu'étudiant à l'université. L'entêtement de ce dernier à ne pas promouvoir le bilinguisme lui aura peut-être coûté quelques points. Son discours électoral publié dans l'édition du 9 février de *La Rotonde* témoigne bien de son respect de la langue de Molière (un texte rédigé uniquement en anglais). Christian Hyde succède donc à Gilles Marchildon, élu en mars 1987 avec 42% des voix, soit 7% de plus que la candidate Sylvia Sioufi. Dan Lyne n'avait alors recueilli que 17% des intentions de vote des étudiants.

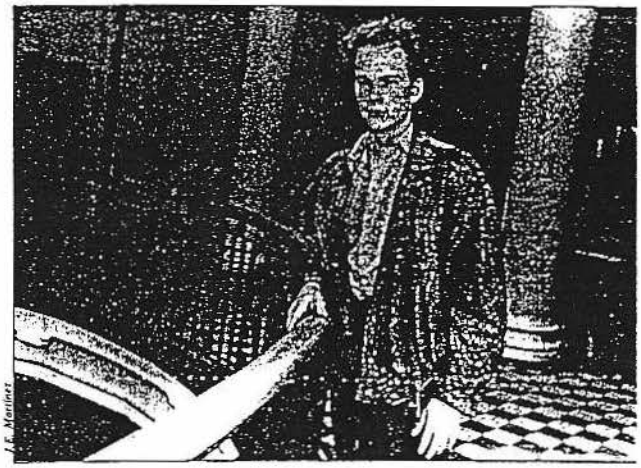

J.E. Martinez

Plusieurs autres gros dossiers attendent le nouveau président, notamment ceux de la Panda, des frais de scolarité trop élevés en Ontario et de la baisse du nombre d'étudiants francophones à l'université. Le nouveau coordonnateur de l'exécutif a donc beaucoup de pain sur la planche. En plus de cette élection présidentielle, il y a eu l'élection de quatre sénateurs pour l'année prochaine. Il s'agit de J. Daniel Hilton en Administration, Stéphanie Monteith en Sciences sociales, André Pharand en Génie et Craig Laferrière en Sciences. Les deux derniers ont été élus par acclamation. Guy Caron dresse un bilan de ces élections en page 9 de *La Rotonde*.

Résultats		
Christian Hyde	1059	55.4%
Dan Lyne	630	32.9%
Votes annulés	223	11.7%
Totaux	1912	100%

Archives La Rotonde

LES GEES GEES ont profité de la dernière fin de semaine pour subir une élimination officielle dans les quatre sports où ils nous représentent. La défaite la plus surprenante est survenue au volley-ball féminin alors que nos porte-couleurs ont plié l'échine devant les Marauders de McMaster. Au Hockey, la saison du Gris et Grenat s'est terminé en queue de poisson, sur un revers de 12-0 devant les Patriotes de Trois-Rivières. Au basket-ball masculin et féminin, les nôtres se sont inclinés dans les conpétitions de Toronto et Ryerson. Tous les détails en pages 17, 18 et 19.

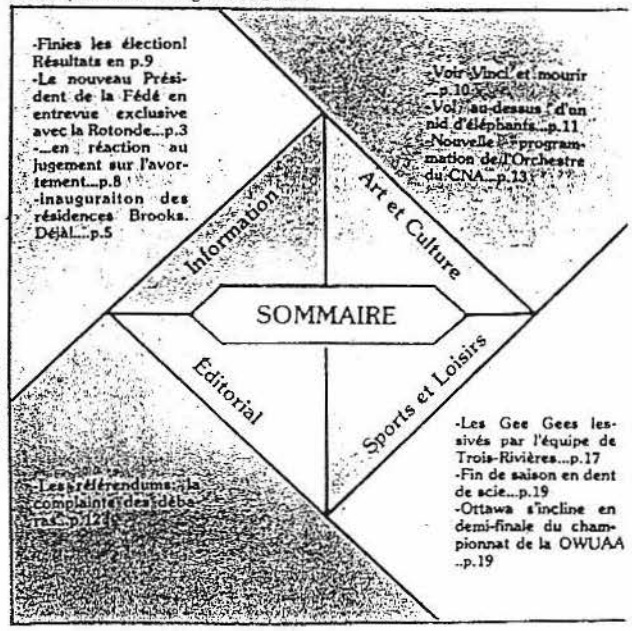
SOMMAIRE
Information
Art et Culture
Éditorial
Sports et Loisirs

-Finies les élection! Résultats en p.9
-Le nouveau Président de la Fédé en entrevue exclusive avec la Rotonde...p.3
-...en réaction au jugement sur l'avortement...p.8
-inauguraiton des résidences Brooks. Déjà!...p.5
-Voir Vinci et mourir ...p.10
-Vol au-dessus d'un nid d'éléphants...p.11
-Nouvelle programmation de l'Orchestre du CNA...p.13
-Les référendums: la complainte des débaras...p.12
-Les Gee Gees lessivés par l'équipe de Trois-Rivières...p.17
-Fin de saison en dent de scie...p.19
-Ottawa s'incline en demi-finale du championnat de la OWUAA ..p.19

CECI EST LA PIÈCE 12 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

Le Franco

le journal étudiant de l'Université d'Ottawa

66e année no 22
du mardi 21 mars au lundi 27 mars 1989

Début 90 gagne sur toute la ligne

Calme plat aux urnes

Patrick Riel

MAL ORGANISÉES, trop calmes, les élections de cette année ont été marquées par l'entrée en force du phénomène de «l'équipe». Comme disait l'autre coco derrière moi au Presto la semaine dernière : «J'connais une personne dans c't'équipe-là, fa que m'a voter pour c't'équipe-là!»

Oui, le système de l'équipe électorale fonctionne bien, d'après les résultats de l'élection montrant que les cinq candidates de Début 90 ont été élues, indépendamment de leurs compétences individuelles. Peut-être devrions-nous songer à omettre les affiliations partisanes des candidats sur les bulletins de vote?

Le jeudi 16 mars dernier, à 20h, le dépouillement des votes commençait. Vers 2h du matin, les résultats étaient connus : Début 90 triomphait avec une avance moyenne de 10% pour chacune de ses candidates (voir tableau). L'atmosphère de ces six heures d'angoisse et d'attente contrastait avec l'atmosphère générale des élections : un calme désintéressé.

Calmes, les élections? Eh oui, assez calmes pour que seulement près de 2 350 étudiants sur une population étudiante de 20 000 se donnent la peine de voter, ce qui représente un taux de participation de 12%. Mais pourquoi un tel désintérêt? Francis Des Côteaux, président d'élections cette année, croit que le manque de publicité électorale dû au délai restreint qu'il a eu pour organiser les élections est la raison de ce je-m'en-foutisme. Selon lui, la Fédération étudiante est en partie responsable du problème, parce que la nomination du président est advenue très tard.

Photo Mario Villeneuve

L'équipe Début 90, élue, ne se tient pas de joie. On voit ici, de gauche à droite, Judy Davies, Christine Fontaine, Jo-Anne McCutcheon, Joanne Bélanger et Suh Kim.

M. Des Côteaux ajoute que si un président d'élections avait été désigné plus rapidement, les élections auraient pu être plus passionnantes pour les électeurs. Pourquoi? Parce que le peu de publicité qu'il y avait autour des élections n'était pas bien préparé, et que les plates-formes électorales des candidats n'ont pas été assez diffusées pour intéresser les étudiants. Normalement, un président d'élections aurait dû être nommé au mois de novembre 1988.

Pour sa part, Christian Hyde, président de la FÉUO, admet sa responsabilité, mais il ajoute que la nomination du président d'élections et les règlements électoraux qui devaient être approuvés au Grand conseil depuis décembre n'ont pu l'être faute de quorum. Ce n'est que lors du Grand conseil du 14 février qu'on a pu former le quor adopter les règlements et nommer le prés d'élections.

En ce qui concerne le référendum sur la créa d'un média télévisuel bilingue, 61,7% des étud se sont prononcés en faveur du projet.

La Rotonde souhaite bonne chance prochain exécutif de la FÉUO, et bon courage candidats défaits. La lutte fut très chaude mêr les élections furent très plates!

		Pourcenta
Présidence		
Suh Kim	1 325	56,5
N. Lalonde	1 022	43,5
Votes totaux	2 347	100,0
Enseignement et Recherche		
McCutcheon	1 265	54,5
Campion	1 057	45,5
Votes totaux	2 322	100,0
Finances		
Krupp	1 061	43,5
Bélanger	1 319	56,4
Votes totaux	2 335	100,0
Affaires Extérieures		
Rousseau	1 072	46,2
Davies	1 248	53,8
Votes totaux	2 320	100,0
Activités Sociales		
Séguin	789	33,7
Fontaine	1 151	49,1
Gardner	403	17,2
Votes totaux	2 343	100,0
Référendum		
Oui	1 463	61,7
Non	908	38,3
Votes totaux	2 371	100,0

Fiction-Campus: les résultats

Photo Mario Villeneuve

C'est jeudi dernier que les prix du concours Fiction-Campus ont été décernés.

Le Prix du Jury, donné pour une oeuvre soumise, méritante mais ne satisfaisant pas aux règlements, est allé à Marie-Andrée Donovan pour sa nouvelle «Une page dans la vie de...» Elle a reçu un livre des PUO et son texte paraîtra dans l'Apropos 13.

C'est Isabelle Veilleux (à gauche), pour sa nouvelle «Mémoire photographique», qui a obtenu le troisième prix, un certificat-cadeau de 25$ de la Librairie de l'U. d'O. et un catalogue des Presses de l'U. d'O.

La nouvelle «Dans le poulailler» d'Andrée Poulin (à droite) s'est mérité le second prix : un certificat-cadeau de la Librairie Trillium et un livre des PUO.

Enfin, le premier prix a été remporté par Martine Delvaux (au centre), étudiante en Lettres françaises, pour sa nouvelle «Amélie». En plus de recevoir un abonnement d'un an à l'Apropos, elle a eu un prix en argent de 100$, contribué par la Direction générale des Services aux Étudiants, l'Association des Étudiants en Lettres françaises et le Francomité. Sa nouvelle sera aussi publiée dans le prochain numéro de l'Apropos, le treizième, aux alentours du mois de mai.

Contestation possible du référendum

***La Rotonde* à appris en dernière heure que le référendum autorisant la création d'un organisme étudiant de production télévisuelle est contesté par un étudiant qui a déposé une requête en ce sens auprès de la Cour étudiante. La requête porterait sur le libellé de la question référendaire. La Cour étudiante a ten une première réunion jeudi dernier à c sujet et décidera au courant de la semain si elle prendra la requête en délibéré. L Cour a dix jours à compter du dépôt de l plainte pour convoquer les parties si l plainte est jugée recevable.**

Remerciements au Montreal Daily News

Dossier choc

La violence au hockey

pages 8 et 9

Sommaire

Information
Morgentaler à l'Université . . . p.5

Art et culture
À Pâques, c'est l'temps d'parler oeuf . . . p.15

Éditorial
Avez-vous passé votre test d'urine . . . p.7

Sports et loisirs
Nouveau visage pour le pavillon Montpetit . . . p.11

Sommaire

La Rotonde, le mardi 30 mars 1990
Volume 17 no 22

CECI EST LA PIÈCE 13 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

La Rotonde

Le journal étudiant francophone de l'Université d'Ottawa

Le plus haut taux de vote depuis 1973

Maxime Pedneaud-Jobin élu Président

Cécile Gladel

Cela faisait longtemps que l'Université d'Ottawa avait connu une telle campagne électorale. La lutte fut chaude jusqu'à la fin et finalement le prochain exécutif de la Fédération des Etudiants de l'Université d'Ottawa, (FEUO) sera composé de Maxime Pedneaud-Jobin, Marc Molgat, Stéphane Duplessis, Yves Lacroix et John J. Jennex. Le OUI des deux référendum pour la Fédération Canadienne des Étudiants (FCE) et le Centre International a remporté une large et écrasante victoire.

La soirée de vendredi soir dernier, reflète le déroulement de ces deux dernières semaines. Une bonne ambiance, des candidats qui essayent de se détendre et l'envie de gagner toujours plus forte. Leah Scodras, présidente d'election se déclarait très satisfaite du nombre d'étudiants qui ont voté. "C'est formidable, une belle victoire, une excellente election". En effet, il s'agit du plus haut taux de vote depuis 1973. Environ 20% des étudiants ont voté.

Après une campagne animée et très fleurissante d'affiches et banderoles en tout genre, les résultats ont été comptés vendredi soir. Le dernier centre de vote fermait à 20h00 et le dépouillement commença alors, pour se terminer vers 3h30! Les premiers résultats partiels sont sortis à 22h00 et le oui pour les référendum ainsi que Molgat prenait une bonne avance.

En ce qui concerne les autres postes, la lutte fut serrée jusqu'à la dernière heure. On peut tout de même mentionner que Jennex prenait la tête dès le premier résultat partiel. Jennifer Steele menait alors de deux voix sur Stéphane Duplessis, mais celui ci prenait l'avance dès la deuxième estimation pour ne jamais se faire dépasser. Il semble que les trois autres candidats ne furent jamais dans la course, d'ailleurs à la mi course Pat Mahon mi-découragé, mi-résigné déclarait " C'est fini, j'ai perdu".

Que ceux qui veulent travailler sept jours par semaine, 24 heures par jour lèvent le poing! De gauche à droite, le prochain exécutif de la F.E.U.O. : J.J. Jennex (act.sociales), Marc Molgat (affaires extérieures), Yves Lacroix (finances), Stéphane Duplessis (académique) et Maxime Pedneaud-Jobin (président).

Pour le poste à la présidence, la course fut à couteaux tirés. Jo-Anne Mc Cutcheon menait de sept points après la première évaluation, mais ensuite Pedneaud-Jobin prenait les devants d'environ une centaine de votes. Après une interminable attente et des rumeurs le tenant toujours premier avec quelque 119 voix, le verdict tomba et il remporta une des victoires les plus serrées de ces dernières années.

Yves Lacroix élu par acclamation depuis deux semaines, attendait le résultat avec une certaine nervosité. "J'ai hâte de savoir avec qui je vais travailler" disait-il. Lorsque les résultats tombèrent, ce fut un V.P finances ne tenant plus de joie qui déclara à *La Rotonde* : "Je suis super heureux de l'équipe. "Marc Molgat a dit, enthousiaste "J'ai été heureux d'être dans le plus fort de la course, je suis très content, on a une bonne équipe" Il faut signaler que ce dernier a obtenu le meilleur pourcentage pour un candidat depuis cinq ans. Stéphane Duplessis était un homme soulagé. La course fut ardue, mais enchanté. Il laissa tomber un "épuisé mais très heureux". Le V.P aux Activités sociales ne tenait plus en place et félicitait ces futurs coéquipiers pour l'année 90-91. J.J Jennex était sur un nuage. Quant au président élu, il a eu peur jusqu'à la fin malgré les rumeurs de victoire. Enfin soulagé et entouré par ses nombreux supporters, il a eu le temps de faire une première déclaration à *La Rotonde*, "Les étudiants peuvent compter sur nous. Je suis très satisfait de l'équipe. Il faudra compenser l'absence de femmes sur l'exécutif, au niveau des employés à la fédé."

Résultats des élections

(non-officiels)		
Votes totaux	3850	env. 20%
Présidence		
Jo-Anne McCutcheon	1812	47,4%
Maxime Pedneaud-Jobin	1938	52,6%
votes totaux	3642	100%
Finance		
Yves Lacroix	Élu par acclamation	
Affaires Extérieures		
M.Warren Mucci	522	14,4%
Marc Molgat	2328	64,3%
Olivier Zinkpé	772	21,3%
votes totaux	3622	100%
Enseignement et recherche		
Stéphane Duplessis	1081	31,2%
Earl Fisher	587	16,9%
Mike Harkins	445	12,9%
Pat Mahon	536	15,5%
Jennifer Steele	816	23,5%
votes totaux	3466	100%
Activités sociales		
John J. Jennex	1580	46,8%
Nic Roycroft	1151	34,4%
Chris Young	634	18,8%
votes totaux	3375	100%
Référendum FCE		
Oui	2892	77,2%
Non	857	22,8%
votes totaux	3748	100%
Référendum Centre International		
Oui	2615	68,4%
Non	1206	31,6%
votes totaux	3821	100%

Sommaire

Information
La moelle de l'espoir ... p.3
Un nouveau Centre International ... p.4
Art et Culture
Dilleur ... p.7
Fiction-Campus ... p.9
Sports et Loisirs
Global AMH même combat ... p.10
Ridley Gregg et les autres ... p.11
Editorial
Le clown et l'Assemblée étudiante ... p.5

Pour protester contre la hausse de 8%

Manif de 650 étudiants à Queen's Park

Christian Hyde

Jeudi dernier, environ 650 étudiants ont manifesté devant l'édifice du bureau du ministre des Collèges et Universités à Toronto, afin de protester contre la hausse de 8% des frais de scolarité qui entrera en vigueur en septembre prochain.

Le ministre des Collèges et Universités, Sean Conway, n'était pas à son bureau lors de la manifestation, mais il avait rencontré le conseil de la Fédération des étudiants de l'Ontario (FEO) une semaine plus tôt. La FEO, qui a organisé la manifestation, craint qu'en plus de la hausse de 8%, le gouvernement ontarien ne rajoute une surcharge de 7% (ce qui ferait une augmentation totale de 15%).

Selon Edith Garneau, présidente de la FEO, les récentes coupures dans les transferts fédéraux aux provinces au sujet de l'éducation vont encourager le gouvernement ontarien à augmenter la hausse. D'ailleurs, Mme Garneau affirme qu'un représentant du bureau du ministre Conway a dit à la FEO qu'il y aurait bel et bien une surcharge de 7%.

Du côté du bureau du ministre, on nie qu'une telle déclaration aurait été faite. Rob Wooler, adjoint aux communications du ministre Conway, a déclaré à La Rotonde que pour l'instant le ministre n'avait pas l'intention de modifier la hausse de 8%. Les coupures des transferts réservés à l'éducation vont coûter 350 millions en revenu au gouvernement provincial. Si M. Wooler affirme officiellement que la hausse ne sera que de 8%, il dit toutefois que le gouvernement n'a pas écarté la possibilité d'une surcharge de 7%. Bien que la FEO ait invité toutes les universités ontariennes à participer à la manifestation, ce sont surtout les campus géographiquement proche de Toronto qui ont été le mieux représentés. Les universités Ryerson, York, Brock et Guelph étaient en plus grand nombre.

Plusieurs organisations ont joint leur voix à celle de la FEO lors de la manifestation, pour réclamer une plus grande accessibilité à l'éducation postsecondaire. Entre autres, il y avait la Fédération canadienne des étudiants, la Fédération des travailleurs de l'Ontario et le comité national d'action pour les femmes. La FEO est en train de bâtir une coalition de groupes de lobbying, laquelle tiendra bientôt une conférence de presse pour annoncer un front commun en faveur de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire.

CECI EST LA PIÈCE 14 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

LA Ro

Le journal étudiant francophone de l'Université d'Ottawa

Mardi 26 mars 1991 | Ce journal est publié sur papier recyclé | 58e année Numéro 25

Environ 3 000 étudiantes et étudiants exercent leur droit de vote

Barrera et McCartney élues

Les 19, 20 et 21 mars derniers, les étudiantes et étudiants de l'Université d'Ottawa sont allés aux urnes. Aux petites heures du matin le 22 mars, *La Rotonde* apprenait l'élection de Patty Barrera à la présidence de la Fédération des étudiantes et étudiants de l'Université d'Ottawa (FÉÉUO) et de Kate McCartney à la vice-présidence aux activités sociales. Les candidats aux autres postes avaient tous été élus par acclamation. Le nouvel exécutif de la FÉÉUO se mettra à l'oeuvre à compter du mois de mai 1991.

GENEVIEVE COTÉ

La frénésie régnait le jeudi 21 mars à La Bouchée, au Centre universitaire alors que les candidats et leurs partisans attendaient impatiemment les résultats des élections. Les résultats partiels annonçaient une chaude lutte entre les deux aspirants à la présidence de la FÉÉUO. Finalement, le président des élections, Serge Rousselle, annonça les 1471 voix en faveur de Patty Barrera. Ceci lui assurait la victoire sur son adversaire Alain Grenier, qui a recueilli 1208 voix. Un montant impressionnant de 246 bulletins de vote ont été annulés.

La nouvelle présidente était visiblement heureuse des résultats et s'est dit très satisfaite de sa campagne électorale. Elle est fin prête à commencer son mandat. De son côté, le candidat défait explique que ce fut une excellente campagne pour les deux candidats qui, malgré leur vision différente, avait en tous deux comme principal objectif de défendre les intérêts de celles et ceux qu'ils représentent. Il ajoute que ce fut difficile et long, certes, mais agréable et conclue en disant qu'il ne recommencerait pas une telle aventure.

Activités sociales

Au poste de vice-présidente aux activités sociales, Kate McCartney a pris rapidement une confortable avance dès l'annonce des premiers résultats partiels. C'est avec 1058 votes (une majorité de 402 voix) qu'elle l'a finalement emporté sur sa plus proche rivale, Julie Martin, qui a récolté 656 voix. Les autres aspirants au poste de V.P. aux Activités sociales (Chris Lofft, Steve Maclean et Lisa Miller) ont recueilli respectivement 457, 219 et 145 voix. Cent soixante-sept bulletins de vote ont dû être annulés. McCartney était des plus heureuses à l'annonce des résultats et s'est dit très enthousiaste d'entreprendre son mandat.

En plus des deux candidates élues, le nouvel exécutif de la FÉÉUO sera composé des trois candidats élus par acclamation soit Steve Boisclair à la vice-présidence aux Affaires extérieures, Yves Lacroix aux Finances et Joël D. Laurier à l'Enseignement et recherche.

Référendum GRIPO

Le référendum demandait aux étudiantes et étudiants de se prononcer pour ou contre l'augmentation de la cotisation qu'ils versent au Groupe de recherche d'intérêt public de l'Ontario (GRIPO) qui passerait de 2,50$ à 2,75$. On voulait en outre savoir si on devait imposer cette cotisation aux étudiantes et étudiants à temps partiel. Le oui l'a facilement emporté avec 2 032 voix contre 660 pour le non. On a dû annuler 113 bulletins de vote pour ce référendum.

Bureau des Gouverneurs

Les voteurs ont également choisi leur représentant au Bureau des Gouverneurs de l'Université d'Ottawa. Steve Boisclair a écrasé ses adversaires en récoltant 1 542 votes. Ces derniers, Randal Smith et Vahé Ohanelfian, ont amassé respectivement 662 et 262 voix. On a annulé 390 bulletins de vote.

Boisclair a rappelé en entrevue quelques-unes des grandes lignes de son plan d'action: il a dit trouver que d'aller chercher de l'argent dans les poches des étudiantes et étudiants était inacceptable et qu'il se ferait entendre auprès de ses collègues du Bureau des Gouverneurs. Il tient également à améliorer la visibilité du Bureau en étant en contact continu avec les médias étudiants.

La participation aux élections a été d'environ 15% ce qui est légèrement inférieur à l'année dernière. Le président d'élection indique que ce pourcentage est normal, vu qu'il n'y avait que deux postes à combler.

Quelques secondes après l'annonce officielle, Alain Grenier vient féliciter la nouvelle présidente de la Fédération des Étudiantes et Étudiants de l'Université d'Ottawa.
(Photo Marin Villeneuve)

Résultats des élections

(non officiels)

Votes totaux	2925	env. 14%
Présidence		
Patty Barrera	1471	50.2%
Alain Grenier	1208	41.3%
annulés	246	8.5%
Finances		
Yves Lacroix	acclamation	
Affaires extérieures		
Steve Boisclair	acclamation	
Enseignement et recherche		
Joel Laurier	acclamation	
Activités sociales		
Chris Lofft	457	16.9%
Steve MacLean	219	8.1%
Julie Martin	656	24.3%
Lisa Miller	145	5.3%
Kate McCartney	1058	39.2%
annulés	167	6.2%
référendum GRIPO		
oui	2032	72.5%
non	660	23.5%
votes annulés	113	4%
Bureau des Gouverneurs		
Steve Boisclair	1542	54%
Vahé Ohanelfian	262	9.2%
Randal Smith	662	23.2%
votes annulés	390	13.6%

ÉDITORIAL

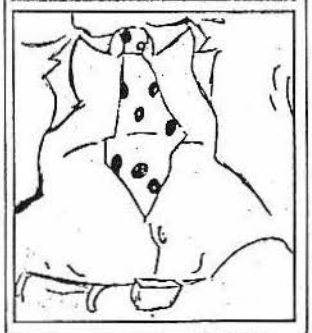

La crise du processus démocratique... p.5

ARTS ET CULTURE

De l'art qui frappe p.13

SPORTS ET LOISIRS

Cahier spécial: bilan de la saison... pp.7-10

LA ROTONDE

CECI EST LA PIÈCE 15 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

59e année, numéro 24 Journal étudiant de l'Université d'Ottawa le 24 mars 1992

Un exécutif à 100% francophone

Caron succède à Barrera à la FÉÉUO

Cécile Gladel et
Jean Larivière

Après une campagne électorale de 3 semaines, le campus a retrouvé son calme et s'est dépouillé de ses affiches. C'est en effet le 19 mars au soir que l'exécutif 1991-92 de la FÉÉUO a été connu. Il s'agit de Guy Caron, Yannick Spierkel, Chantal Gingras, Christophe Tréville et Daniel Careau.

C'est vers 22h10 que Catherine Vaillancourt-Laflamme, présidente d'élections, arrivait au Café Alternatif avec les premiers résultats. Déjà la lutte s'annonçait chaude aux postes des finances et à la présidence, alors qu'aux postes de v.p. Affaires extérieures et Activités sociales la lutte était déjà presque terminée.

Pour sa part, M. Caron admet qu'il fut quelque peu ébranlé par les premiers résultats, et ce malgré sa confiance. Sur un total de 696 ballots, Caron n'avait qu'une mince avance de 57 voix sur M. Foisy. Au poste de v.p. Finances, c'était encore plus serré. Après le premier dépouillement, M. Wrinn devançait M. Spierkel de seulement 36 voix.

Lorsque Anne Chilibeck, directrice de scrutin, est venue annoncer les seconds résultats, la tendance se confirmait pour les postes aux Affaires extérieures et aux Activités sociales. Il ne demeurait plus aucun doute, Mme Gingras et M. Careau ferait parti du prochain exécutif. Pour MM. Caron et Spierkel, la partie était loin d'être gagnée. L'avance de M. Caron n'était plus que de 42 voix alors que M. Spierkel devançait M. Wrinn de 23 voix.

Pour ces deux postes, le vote démocratique a désigné des gagnants mais aucun des candidats ne semblent s'être démarqué de son adversaire. Des campagnes semblables et sans grands éclats ont, sans aucun doute, contribué à l'apathie de la population étudiante. Par ailleurs, M. Foisy déclarait : «J'espère que les gens réalisent qu'ils n'ont pas vraiment entrepris leur droit de vote.»

La victoire de Chantal Gingras n'a jamais fait aucun doute. Son adversaire Vahe Ohanessian, le candidat fantôme, n'a mené aucune campagne et affichait même les couleurs de Mme Gingras lors de la soirée d'élections. La prochaine v.p. Affaires extérieures se disait très satisfaite mais un peu déçue que son adversaire n'ai pas fait de campagne. «C'est un peu comme être élue par acclamation malgré ma campagne», dit-elle.

Cependant, un poste a suscité plus d'intérêt que tout autre. En effet, environ 120 personnes aurait seulement voté pour l'un ou l'autre des candidats aux Activités sociales. Cela n'est pas surprenant si l'on en juge par l'intensité de la campagne menée pas MM. Careau et Goldberg. Après le premier résultat, M. Careau, n'osait toujours pas crier victoire. Néanmoins, il semblait qu'un fardeau lui avait été enlevé des épaules.

Le résultat final a donc donné la victoire à M. Caron comme futur président et M. Spierkel pour remplacer Yves Lacroix aux finances. Après une soirée où il fallait jouer avec l'incertitude, les deux gagnants ne se tenait plus de joie et se sont avoués très heureux. Mme Gingras pouvait enfin savourer une victoire officielle et M. Careau se laissait aller à dire que c'était «le plus beau jour de sa vie». M. Tréville n'a malheureusement pas pu être rejoint par *La Rotonde* pour commenter les résultats.

La nouvelle v.p. Affaires extérieures se dit satisfaite de l'équipe mais s'inquiète du fait que l'équipe est 100 % francophone. Elle souligne également l'importance que le nouvel exécutif se rencontre avant le début de son mandat pour se distribuer les dossiers et pour se connaître. M. Caron pense qu'il va falloir s'habituer à la FÉÉUO, puisqu'il ne s'est jamais impliqué au sein de la FÉÉUO. Par ailleurs, il espère pouvoir prendre les promesses de tout le monde et établir un ordre de priorité. Il veut également discuter de sa promesse sur le Centre universitaire car il sait que tous ne sont pas d'accord avec son idée.

M. Spierkel se dit très excité par tout le travail qui l'attend. Il voudrait travailler de près avec tous les membres de son équipe, et plus particulièrement avec M. Careau pour assurer la survie de l'Équinoxe. Il espère encourager les corps fédérés et les clubs à tenir leur «party» à l'Équinoxe pour augmenter ses ventes et le rendre viable. M. Careau n'a pas pu être rejoint pour de plus amples commentaires.

En terminant, signalons les résultats des élections pour le Sénat au sein de la Faculté des arts. C'est Julie Watters qui a remporté le poste avec 134 votes contre Éric Boily avec 100 votes. Les autres candidats ont été élus par acclamation, il s'agit de Robert Finucan pour Administration, Martin Fréchette en Droit, John Leung pour la faculté de Génie, Mathew Kellett en Sciences, Nathan Philipps pour les Sciences de la santé et Vahe Ohanessian comme représentant de la Faculté des Sciences sociales. Les postes pour la faculté de Médecine et d'Éducation n'ont pas été comblé.

Résultats des élections

Ces résultats seront officiels le 30 mars 1992.

Votes totaux	2359	14%
Présidence		
Guy Caron	1100	49%
Éric Foisy	933	42%
nuls	204	9%
Affaires extérieures		
Chantal Gingras	1798	80,5%
Vahe Ohanessian	221	10%
nuls	204	9,5%
Finances		
Yannick Spierkel	1083	48,5%
Kirk Wrinn	962	43%
nuls	184	8,5%
Activités sociales		
Daniel Careau	1452	62%
Ethan S. Goldberg	746	32%
nuls	155	6%
Académique		
Christophe Tréville: élu par acclamation		

Les gens les plus heureux du monde, C'est-à-dire les membres du nouvel exécutif de la FEEUO. De gauche à droite, Yannick Spierkel, Chantal Gingras, une tête de Daniel Careau et Guy Caron

Mario Villeneuve (La Rotonde)

Éditorial
Liberté d'expression pour l'Association arabe... p.5

Actualité
Le recteur interdit toujours l'affichage de la bannière «Zionism is racism»... p.3
Signature des loyers... p.4
Bilan de l'exécutif, première partie... p.6

Arts et spectacles
Tout sur la réouverture du Zaphod... p. 8
Entrevue exclusive avec *Speedbois*... p.9

Sports
Mike Doucet avec les Rough Riders... p.10
Dave Reid: recrue de l'année... p.11

CECI EST LA PIÈCE 16 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

ıtion elections flop

, marking the lowest turn out in over a decade.

Voter turn out hit a record low during this year's Students' Federation elections.

Unofficial results showed that just over 1,000 of 20,000 University of Ottawa undergraduates went to the polls last week.

This represents a meager 5.7 per cent of the population and was recorded as the lowest voter turn out in at least 12 years, according to vp (finance) Yannick Spierkel. The closest rival is about 10 per cent in 1988.

Elections convenor Sahira Piracha said the low turn out could be attributed to a combination of factors from students being unaware of what the federation does to general apathy about politics.

"The overall feeling [at the U of O] is very individualistic — 'if it's not going to affect me then I'm not going to spend a lot of time thinking about it'," she said.

PHOTO: BRENDAN ZIOLO
Carole Sauvé

The referendum on upping student fees was defeated by a vote of 578 to 439. The question needed at least 12 per cent voter participation to be valid but received less than six.

"I knew from e onset that the referendum wouldn't pass simply beuse we wouldn't get 12 per cent of the population [out vote]," said vp (external affairs)-elect, Carole Sauvé, rgely attributing this to the fact that there were only two ositions contested with two candidates each.

Student Assembly member and ex-executive member eve Boisclair, however, was not sympathetic.

"Where were the executive," he questioned. "They n cry me a river now but the fact is that if they really thought the Fed was in trouble they should have been out there [campaigning for the referendum]."

No specific percentage of voter turnout is required to validate the executive elections. Of the two positions contested, one win was decisive while the other was narrowly won. Sauvé overtook her opponent Derek Ball by 577 votes to 364. The vp (internal operations) race was much closer with incumbent Christophe Tréville pulling ahead of Stéphane Raby by only 37 votes.

PHOTO: CHRIS SPEELMAN
Christophe Tréville

Tréville said he would attribute low participation at the polls at least partly to a lack of effort on the part of the candidates.

"I think all the candidates decided only to put out a certain percentage of effort," he said. "I know even myself, I didn't put 100 per cent into my campaign."

Piracha said there were a substantial amount of spoiled ballots registered: 66 in the referendum, 139 in the vp (external affairs) race and 177 in the vp (internal operations) race.

"I don't see what they [ballot spoilers] thought this would do," she said. "If they want to be heard that's not the way to go about it."

Sauvé said she was concerned about what such a low voter participation would do to her credibility in office.

"It's difficult to be accountable for a population of 20,000 when only five per cent voted," she said. "It's definitely a problem in that its going to be difficult to be taken seriously by the administration and the student body as a whole."

Tréville did not think the low voter turnout would affect his relationship with the administration.

"They [the administration] look at you as a person, more like an employee than a representative of the students," he said. "I've had a good track record with the administration last year."

Acclaimed president Guy Caron was very disappointed with the voter turn out and said the federation will have to focus on this problem.

"Next year we'll have to make information and communication a priority," he said, adding that the more students know the more apt they will be to participate.

"We'll have to reach the membership to educate them about what the Students' Federation is and what it is doing for them."

— Roxane Poulin

Election candidates breaking rules

Tréville wins the prize for most violations.

During the recent Students' Federation election campaign, three of the four candidates were found to have violated election rules and procedures.

Stéphane Raby, Carole Sauvé and Christophe Tréville were found in violation of the posters and banners regulations. Tréville and Raby were also found guilty of other infractions.

The electorial rules and regulations were enforced by elections convenor Sahira Piracha who gave each candidate a warning on the first infraction and charging monetary, flat-rate penalties for ensuing violations. These penalties will be deducted from the SFUO's reimbursement of the candidates' campaign expenses which were limited to $300.

Most of the infractions Piracha noted involved the posting of elections paraphernalia by candidates in restricted areas such as painted walls and stairwells.

Both Sauvé vp (external affairs)-elect and Raby were given a warning because it was their first offence.

Sauvé will be charged, however, for not removing some posters before the cleanup deadline.

Tréville, vp (internal operations)-elect, will be charged for three infractions. His first offence was posting two banners in the Agora. Each candidate was limited to one.

As well, Tréville's campaign posters at the Roger Guindon campus did not have the elections convenor's stamp of approval. Others were photocopies of InfoCampus's stamp.

To avoid conflicts of interest as a candidate, Tréville was required to step down from his position as vp (internal operations) for the duration of the campaign period and was banned from the SFUO offices.

However, Piracha said she caught Tréville in the office on March 9, adding to his violations. He had previously handed his keys in to Piracha. For all of these infractions, he will be penalized.

Limits on campaign spending were also violated. Limited to $300, the candidates will be reimbursed by the SFUO. All exceeding amounts are paid by the candidate.

Raby was the only violator of this rule, surpassing his budget by $7.93. He will be penalized for this infraction.

Currently writing her transition report for next year's elections convenor, Piracha said she found that "No one took things seriously."

She plans to recommend a revision of the penalty system which would deduct votes instead of money.

"With money, the candidates don't take it seriously. Votes have more of an impact. They will think twice about violating rules if they know they could lose, say, 50 votes," she said.

This brings up an interesting point since Tréville won by 37 votes and had three penalties while his opponent was only charged for one. In this case, the vote penalty would have made a difference in the election results.

Piracha stated that some think she was too strict but she answers "a federal election would not be so lenient."

— Brigitte Parker with files from *La Rotonde*

SFUO says goodbye to $90,000

The failed referendum will leave the federation more cash strapped than this year.

Students at the University of Ottawa have said "no" — more ways than one — to dishing out a little more cash help out their student government.

Not only did the referendum on upping undergraduate es by $1.50 for full time and $3.90 for part time receive majority of "no" at the polls but the question fell far ort of the voter turn out needed to stick. Only 5.7 per nt of the electorate cast a ballot, while a minimum of 12 r cent was need to validate the referendum vote.

Either way the results are the same — fees next year will nain unchanged.

Nearing the end of a financially tumultuous term in fice, vp (finance) Yannick Spierkel said the referenm's failure does not bode well for the new executive. hen all is said and done he estimated the federation will ve between $50,000 and $55,000 less to spend on proams and services next year.

It is not yet known who Spierkel will hand off the rming financial torch to because none of the potential ndidates qualified to run for succession to the vp (fince) position. The SFUO has opted to hire someone ough a selection committee instead. The new vp ould be selected by mid-April.

Despite several financial pitfalls, Spierkel said this ar's executive will be able to salvage a profit, which he ll strongly recommend be put aside by the new execue. He said bankruptcy should not be an issue next year t the SFUO will make even less money than it did this ar to put toward the services it offers.

Derek Ball, who lost his bid for the position of vp ternal affairs) to Carole Sauvé said he felt sorry for t year's executive, commenting on the low voter turn t and the failed referendum.

"It's going to be a really hard year for the fed," he said. "People just don't care and don't know."

Sauvé agreed that the new executive was definitely "faced with a challenge."

"I think this year was a good indication of what happens when you are working with no money — I think next year will probably be worse," she said.

Acclaimed presidential candidate Guy Caron, agreed it would be a tough year but could not yet say what services, if any, would go under the knife.

"It's very difficult to say right now," he said. "We have to wait for the financial statement at the end of the year."

Caron said that both the low voter turn out and the failure of the referendum point to one thing.

"[It] has shown that there is definitely not enough information about the Students' Federation getting out," he said, adding that he hoped it would be possible to set aside some money in an extremely tight budget to publicize and inform students about the SFUO.

Sauvé said it was time to stop the "finger pointing" that is often directed at the SFUO by spending time and energy informing the student body.

"I want people to understand why the Federation is in such a [financial] state right now," she said.

Vp (internal operations) Christophe Tréville agreed that visibility would be key next year and had plans for an advertising network, but was apprehensive about financial restraints.

"I was counting on the referendum to pass because I needed a budget [for the advertising plan]," he said.

Both Caron and Sauvé pointed to more cuts and seeking other sources of revenue as avenues for budget survival next year.

— Roxane Poulin

CECI EST LA PIÈCE 17 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

Euphorie
les résultats et l

J-F Venne: Président de justesse!

Après avoir connu une campagne électorale du tonnerre, selon plusieurs, J-F Venne est déjà en contact avec son nouvel exécutif. Il a même débuté informellement le processus de transition qui le mènera dans une quarantaine de jours au 07 du Centre universitaire pour un mandat d'une année.

«Julie Barker a rejoint une partie de la population étudiante en mentionnant qu'il y avait un très faible sentiment d'appartenance sur le campus...J'ai l'intention d'y voir» affirme Venne qui a été élu président de la FÉÉUO avec une avance de 72 voix sur sa rivale Julie Barker la semaine dernière.

En poste dès le 1er mai 1994, l'actuel président de l'AESP prétend que la poursuite de certains dossiers importants de la FÉÉUO est inévitable pour les intérêts de la population étudiante. Par ailleurs, «Avec 160 employés à la Fédé, il est important que la gestion soit à l'ère des années 90. Les principes de qualité dans les services sont des concepts à être implantés au sein de la Fédé,» soutient-il.

Le président élu a en effet des mesures très précises qu'il désire mettre de l'avant: coupure de son salaire de 5 %, son bureau sera à côté du service à la clientèle, il promet aussi des heures de disponibilité à certains endroits stratégiques. Il ajoute qu'«il faut inverser la pyramide, donner plus de pouvoir aux employés pour qu'ils soit en mesure de mieux servir les étudiant-e-s»

Le nouveau président affirme en revanche que le taux de participation électorale de 17.4 % est le signe «d'une renaissance du dynamisme étudiant sur la campus...Ça donnera une bonne légitimité à l'exécutif.»

- Martin Landreville

Défaite crève-coeur pour Julie Barker

La grande surprise des élections à la FÉÉUO a été la performance de Julie Barker qui a récolté 1198 voix, seulement 72 de moins que le vainqueur, Jean-François Venne.

«C'est un peu décourageant de perdre par si peu de voix», avoue la candidate, plutôt déçue. «D'un autre côté, je suis très contente de voir que mes idées ont été très bien reçues par les étudiants».

Julie Barker attribue son succès à sa campagne. «Beaucoup de gens m'ont dit que j'avais fait une bonne campagne, que j'étais visible sur le campus. De plus, j'ai effectué beaucoup de visites de classes». La candidate ne croit toutefois pas que le fait qu'elle était la seule femme en lice l'ait avantagée.

Cette dernière pense peut-être se reprendre l'année prochaine, mais «rien n'est décidé pour l'instant. Je vais toutefois continuer à participer aux activités qui me tiennent à coeur comme la semaine d'orientation». Julie Barker ne se dit toutefois pas prête à travailler sous la tutelle de J-F Venne. «Je ne trouve pas qu'il soit entré à la Fédé de façon admirable», explique la candidate.

-Charles-Henri Warren

Transition réussie promet le président

Guy Caron, Président de la Fédé considère que la campagne électorale a été gagnée par ceux qui ont été les plus visibles durant la course. Il préfère toutefois ne pas commenter davantage sur le sujet.

« Ça été la même chose pour ce qui est des référendums. Les seuls à avoir gagné le référendum sour La Rotonde et Le Fulcrum, les médias les plus visibles sur le campus.» soutient celui qui présidait le comité du "oui" pour la FCÉÉ. À ce niveau, Caron estime ne pas prendre la décision sur une base personnelle. «Je respecte la décision étudiante bien que mon opinion par rapport à la FCÉÉ ne change pas» rétorque-t-il.

Au sujet de l'éventuelle coopération concernant la transition entre l'exécutif actuel et l'exécutif élu qui débutera son mandat le 1er mai prochain, Caron déclare: «Ce que j'ai fait dans mon mandat de deux ans, c'est pour la Fédé et l'intérêt des étudiants et je resterai le même pour le transfert.»

- Martin Landreville

ÉLECTEURS-ÉLECTRICES \ VOTERS:	3534 (17,47%)
PRÉSIDENCE \ PRESIDENT:	
JULIE BARKER:	1198
IRA E. LAX:	589
JOHN SÉGUIN:	298
JEAN-FRANÇOIS VENNE:	1270
NUL \ SPOILED:	155
TOTAL:	3510
INTERNE \ INTERNAL:	
ALAIN GAUTHIER:	1639
YAN JOUANNIC:	520
STÉPHANE RABY:	964
NUL \ SPOILED:	394
TOTAL:	3517
EXTÉRIEURES \ EXTERNAL:	
LLOYD GRABB:	490
BILL HOGG:	245
JEAN-MICHEL PICARD:	829
BRAD RYDER:	665
KAROLA SJOLUND:	406
DAVID TALBOT:	614
NUL \ SPOILED:	257
TOTAL:	3506

Écrasante victoire de Gauthier à l'interne.

Alain Gauthier est en effet surpris de la victoire qui l'a proclamé v-p interne à la FÉÉUO pour 1994-95 mercredi soir dernier au bar Le Nox. Une lutte contre deux autres adversaires, Stéphane Raby et Yan Jouannic qui s'est soldée par une avance de plus de 700 voix pour celui qui préparait sa campagne depuis plusieurs mois.

«La Fédé actuelle n'aura pas le temps de nous transmettre toute l'information et la connaissance des dossiers mais j'estime que leur bon vouloir y sera» affirme Gauthier.

«Le poste est une responsabilité importante mais le taux de 17.4 % de participation donne une plus grande force au mandat de l'exécutif. C'est vrai aussi que la campagne s'est déroulée avec des sujets d'importance tels que le rapatriemment du Centre universitaire» considère le nouveau v-p interne à partir du 1er mai 1994.

Gauthier prétend que «si l'exécutif "fly" cette année nous nous dirigeons vers un taux de participation de 20 % l'année prochaine, c'est bon.» Il affirme cependant que «la grande erreur de cette campagne a été de ne pas positionner les boites de scrutin pour les sénateurs aux mêmes endroits que ceux de l'exécutif. Il faudra pourtant une plus grande coopération entre ceux-ci et l'exécutif...Leur donner de l'importance est capital» conclut Gauthier.

- Martin Landreville

Le capitaine Picard remporte la victoire

«L'année s'annonce bien», d'après le nouveau v.-p. externe de la FÉÉUO, Jean-Michel Picard. «Je suis très content d'être élu, je suis heureux que les gens aient aimé ma plate-forme», a-t-il déclaré suite à son élection. Ce dernier a récolté 829 voix contre 665 pour Brad Ryder, son plus proche adversaire.

Le nouveau v.-p. externe explique sa victoire par les nombreuses visites de classes qu'il a effectuées. «J'ai été très visible tout le long de la campagne», explique Picard. «De plus, j'ai pu compter sur une grande partie du vote francophone».

L'étudiant en sociologie affirme avoir hâte de mettre la main à la pâte. «J'ai hâte d'appliquer les idées développées dans ma plate-forme, de passer de la théorie à la pratique».

Picard, qui avait affirmé durant la campagne que la Fédération devait travailler en équipe, pense que la coopération entre les membres de l'exécutif sera facile. «J'ai travaillé avec Alain Gauthier sur l'exécutif de l'Association de sociologie et j'ai organisé la manifestation du 17 novembre en collaboration avec Jean-François Venne».

-Charles-Henri Warren

Référendums

CHUO:		FCÉÉ \ CYC:	
OUI \ YES:	1452	OUI \ YES:	1403
NON \ NO:	1909	NON \ NO:	1955
NUL \ SPOILED:	147	NUL \ SPOILED:	149
TOTAL:	3508	TOTAL:	3507
ROTONDE \ FULCRUM		TVZOOM:	
OUI \ YES:	2214	OUI \ YES:	1449
NON \ NO:	1162	NON \ NO:	1921
NUL \ SPOILED:	133	NUL \ SPOILED:	139
TOTAL:	3509	TOTAL:	3509

Un seul oui: La Rotonde et The Fulcrum

Des quatre propositions référendaires soumises aux étudiants, une seule a été acceptée: l'augmentation des cotisations étudiantes pour La Rotonde et The Fulcrum. La Fédération canadienne des étudiants, TVZoom et CHUO ont essuyé des refus de la population étudiante.

Selon Patrick Lagacé et Roxane Poulin, respectivement rédacteurs en chef de La Rotonde et du Fulcrum, la visibilité et l'accessibilité des journaux expliquent cet appui des étudiants. «C'est un signe de confiance de la population étudiante», croit Patrick Lagacé.

«De plus, il y a eu un gros effort du Fulcrum dans les classes, et La Rotonde a fait une bonne couverture des élections qui a incité les gens à aller voter», ajoute le rédacteur-en-chef de La Rotonde. Quant à Roxane Poulin, elle est convaincue que la distribution de "tracts" dans le Centre universitaire a motivé les gens à voter.

L'augmentation des cotisations permettra aux deux journaux d'acheter de nouveaux ordinateurs et de donner de la formation aux journalistes.

-Charles-Henri Warren

CHUO en péril

CHUO est dans la dèche. Le refus de la population étudiante de majorer sa cotisation à CHUO met sérieusement en péril l'avenir d'une station déjà au bord du gouffre financier.

Battue par 1909 voix à 1452, la question référendaire de CHUO aurait porté la contribution étudiante de cinq à sept dollars annuellement. La station a des arrérages de 180 000 dollars face à l'Administration de l'Université, sans compter des pertes accumulées de 72 000 dollars pour l'année 1993-94, pertes qui sont assumées par la FÉÉUO.

Le hic, c'est que le 89,1 FM ne doit pas de l'argent qu'à l'Administration. La FÉÉUO éponge année après année les pertes de CHUO: «Fin février, ils nous devaient 72 000 dollars pour l'exercice financier 1993-94...Puis ils nous devaient déjà 116 000 dollars de dettes passées,» dit Michael Aucoin, v.-p. finances de la FÉÉUO.

Le directeur général de CHUO, Patrick Martin, est peu loquace quant à l'avenir de la station: «Je ne sais pas encore. Il faut regarder l'impact de l'absence de l'augmentation de la cotisation étudiante sur l'année prochaine.» Michael Aucoin, lui, avance que le sort de CHUO se jouera lors de la prochaine Assemblée étudiante du 27 mars. «L'Assemblée devra regarder la capacité de CHUO à rembourser ses dettes et décider si elle veut continuer à la subventionner,» dit-il avant d'ajouter que la Fédé ne peut se permettre d'absorber des dettes variant 70 000 et 80 000 dollars par année.

-Patrick Lagacé

CECI EST LA PIÈCE 18 DE L'AFFIDAVIT
DE Jean-Michel Picard
ASSERMENTÉ DEVANT MOI EN CE 28 FÉVRIER 1995.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

RECHERCHE INSTITUTIONNELLE ET PLANIFICATION
INSTITUTIONAL RESEARCH AND PLANNING

NOTE DE SERVICE

DATE: 1995 02 27

DESTINATAIRE: Jean-Michel Picard

EXPÉDITRICE: Lucie Durand
Agente de recherche

OBJET: **Demande de statistiques**

Tel que demandé, voici les statistiques relatives aux inscriptions d'étudiantes et d'étudiants du 1er cycle (catégories "réguliers" et "spéciaux"), par classification TC et TP, depuis l'automne 1980 à l'automne 1994 inclusivement. Ces statistiques sont officielles et telles que déclarées au ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions au 564-5033.

550 CUMBERLAND CP 450 SUCC A
OTTAWA ON K1N 6N5 CANADA

550 CUMBERLAND PO BOX 450 STN A
OTTAWA ON K1N 6N5 CANADA

(613) 564-3496 • TÉLÉC./FAX (613) 564-5829

ÉTUDIANTS SELON LA FACULTÉ, LE NIVEAU D'ÉTUDES ET LE RÉGIME

STUDENTS BY FACULTY, LEVEL OF STUDIES AND CLASSIFICATION

1980-1981

CATÉGORIE ÉTUDIANTS RÉGULIERS/REGULAR STUDENTS CATEGORY

AUTOMNE/FALL 1980 — TABLEAU/TABLE I.A2(a)

FACULTÉ/FACULTY	1ER CYCLE/ UNDERGRADUATE TC/FT	1ER CYCLE/ UNDERGRADUATE TP/PT	2E & 3E CYCLES/ GRADUATE TC/FT	2E & 3E CYCLES/ GRADUATE TP/PT	FTE TOTAL
ARTS	2106	982	236	185	1487
SCIENCES SOCIALES/ SOCIAL SCIENCES	1549	335	263	136	1133
DROIT/LAW					
. DROIT CIVIL	463	2			230
. COMMON LAW	487	1			253
. DROIT/LAW			24	82	49
ADMINISTRATION	1272	475	176	272	923
SCIENCES DE LA SANTÉ/ HEALTH SCIENCES					
. MÉDECINE/MEDICINE	718		49	6	341
. ACTIVITÉ PHYSIQUE/ HUMAN KINETICS	481	29	47	27	337
. SCIENCES INFIRMIÈRES/ NURSING	322	57			173
SCIENCES ET GÉNIE/ SCIENCE & ENGINEERING	2316	97	227	79	1468
ÉDUCATION/EDUCATION	273	370	61	368	397
AUTRES/OTHERS (IDIC/IIDC)			21	30	30
TOTAL	9987	2348	1104	1185	6821

IRAP 01
83-03

ÉTUDIANTS SELON LA FACULTÉ, LE NIVEAU D'ÉTUDES ET LE RÉGIME

STUDENTS BY FACULTY, LEVEL OF STUDIES AND CLASSIFICATION

1980-1981

CATÉGORIE ÉTUDIANTS SPÉCIAUX/SPECIAL STUDENTS CATEGORY

AUTOMNE/FALL 1980 TABLEAU/TABLE I.A2(b)

FACULTÉ/FACULTY	1ER CYCLE/ UNDERGRADUATE TC/FT	1ER CYCLE/ UNDERGRADUATE TP/PT	2E & 3E CYCLES/ GRADUATE TC/FT	2E & 3E CYCLES/ GRADUATE TP/PT	FTE TOTAL
ARTS	38	1219	6	33	185
SCIENCES SOCIALES/ SOCIAL SCIENCES	10	377	10	38	77
DROIT/LAW	7	9		1	5
ADMINISTRATION	28	755	3	73	140
SCIENCES DE LA SANTÉ/ HEALTH SCIENCES					
. MÉDECINE/MEDICINE			2	10	5
. ACTIVITÉ PHYSIQUE/ HUMAN KINETICS	9	31	2	5	12
SCIENCES ET GÉNIE/ SCIENCE & ENGINEERING	90	298	2	129	136
ÉDUCATION/EDUCATION		19	4	88	32
AUTRES/OTHERS (IDIC/IIDC)			2	8	4
TOTAL	182	2708	31	385	596

IRAP 01
83-03

		FALL SESSION OF												
		1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
		N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
S-DIP. TEMPS COMPLET	CATEGORIE REGULIER OU SPECIAL														
	R	10311	10555	11291	11531	11492	11193	11494	12405	13067	13234	13746	14268	14311	14003
	S	285	260	239	217	245	255	59	84	99	78	92	109	158	129
	TOTAL	10596	10815	11530	11748	11737	11448	11553	12489	13166	13312	13838	14377	14469	14132
S-DIP. TEMPS PARTIEL	CATEGORIE REGULIER OU SPECIAL														
	R	2637	3009	3120	3119	3228	3396	3773	3948	4285	4434	4532	4598	4361	4004
	S	3048	3459	3268	2979	3318	3188	3233	3307	2979	3040	3061	2789	2670	2573
	TOTAL	5685	6468	6388	6098	6546	6584	7006	7255	7264	7474	7593	7387	7031	6577
TOTAL		16281	17283	17918	17846	18283	18032	18559	19744	20430	20786	21431	21764	21500	20709

PROGRAM: MMA0E/IR85QUIC JCL - 27FEB95
SOURCE : FALL SESSIONS 1981-1994

M. ALARY 564-5029

I N S T I T U T I O N A L R E S E A R C H A N D P L A N N I N G

		FALL SESSION OF													
		1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
		N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
S-DIP. TEMPS PARTIEL	TOTAL	5685	6468	6388	6098	6546	6584	7006	7255	7264	7474	7593	7387	7031	6577
TOTAL		18864	20041	20738	20672	21203	21014	21707	22954	23696	24317	25039	25466	25106	24296

PROGRAM: MMA0E/IR85QUIC JCL - 28FEB95
SOURCE : FALL SESSION 1994

M. ALARY 564-5029

INSTITOTIONAL RESEARCH AND PLANNING

		FALL SESSION OF													
		1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
		N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
DIP. TEMPS COMPLET	CATEGORIE REGULIER OU SPECIAL														
	R	1134	1279	1307	1301	1329	1340	1380	1426	1475	1577	1754	1948	2003	2152
	S	13	1		5	5	2	7	2	9	6	5	16	23	22
	TOTAL	1147	1280	1307	1306	1334	1342	1387	1428	1484	1583	1759	1964	2026	2174
DIP. TEMPS PARTIEL	CATEGORIE REGULIER OU SPECIAL														
	R	1055	1139	1139	1140	1182	1264	1351	1401	1434	1525	1508	1402	1314	1161
	S	381	339	374	380	404	376	410	381	348	423	341	336	266	252
	TOTAL	1436	1478	1513	1520	1586	1640	1761	1782	1782	1948	1849	1738	1580	1413
S-DIP. TEMPS COMPLET	CATEGORIE REGULIER OU SPECIAL														
	R	10311	10555	11291	11531	11492	11193	11494	12405	13067	13234	13746	14268	14311	14003
	S	285	260	239	217	245	255	59	84	99	78	92	109	158	129
	TOTAL	10596	10815	11530	11748	11737	11448	11553	12489	13166	13312	13838	14377	14469	14132
S-DIP. TEMPS PARTIEL	CATEGORIE REGULIER OU SPECIAL														
	R	2637	3009	3120	3119	3228	3396	3773	3948	4285	4434	4532	4598	4361	4004
	S	3048	3459	3268	2979	3318	3188	3233	3307	2979	3040	3061	2789	2670	2573

(CONTINUED)

PROGRAM: MMAOE/IR85QUIC JCL - 28FEB95
SOURCE : FALL SESSION 1994

M. ALARY 564-5029

No de dossier du greffe : 88989/95

COUR DE L'ONTARIO
(Division générale)

E N T R E :

CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS
CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS ONTARIO

Demanderesses

- et -

THE STUDENTS' FEDERATION OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA
LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, INC.

Défenderesse

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION

Je soussigné, Christian Hyde, de la ville d'Ottawa, dans la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. J'ai signifié à TODD BURKE de Gowling, Strathy & Henderson, procureurs des demanderesses, une copie en personne du dossier de motion et j'ai signifié un fac-similé de l'avis de motion par télécopieur au numéro (613) 563-9869 le 28 février 1995 à John G. Jaworski et Todd Burke, de Gowling, Strathy & Henderson, qui représentent les demanderesses la Canadian Federation of Students et la Canadian Federation of Students Ontario.

Déclaré sous serment devant moi)
dans la ville d'Ottawa dans la Municipalité)
régionale d'Ottawa-Carleton le)
28 février 1995.)

Christian Hyde

Un commissaire, etc.

REQUISITION POUR L'AUDITION DE LA MOTION / REQUETE

Numéro de référence de la cour: 88989/95

COUR DE L'ONTARIO - DIVISION GENERALE

ENTRE:

DEMANDEUR/DEMANDERESSE

- et -

DEFENDEUR/DEFENDERESSE

TRIBUNAL DES REQUETES/DES MOTIONS

1. Date de la séance: VENDREDI 3 MARS 1995

2. Devant l'honorable juge ou le tribunal: HONOURABLE

3. Durée probable de l'audience: 1h30

4. Nom et numéro de téléphone du procureur du demandeur/de la demanderesse: J.G. JAWORSKI / TODD BURKE
(613) 232-1781

5. Nom et numéro de téléphone du procureur du défendeur/de la défenderesse:
CHRISTIAN HYDE
(613) 236-3882

FAIT A OTTAWA CE 28e JOUR DE février 1995.

Hyde
Procureur du/de la: défenderesse